



Montreuil.fr

**PRESENTATION DU
COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2022
BUDGET PRINCIPAL**

METHODOLOGIE ET DEFINITIONS	2
I – SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022.....	4
I.1 – Résumé du compte administratif 2022	4
I.2 – Présentation synthétique du compte administratif 2022	6
II – EXECUTION DU BUDGET 2022	7
II.1 – Exécution de la section de fonctionnement	7
II.2 – Exécution de la section d'investissement	8
II.3 – Taux d'exécution / réalisation du budget 2022	9
III – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	10
III.1 – Recettes de fonctionnement.....	10
III.2 – Dépenses de fonctionnement	18
III.3 – Résultats de fonctionnement.....	26
IV – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE.....	27
IV.1 – Dépenses d'investissement	27
IV.2 – Financement de l'investissement	31
IV.3 – Résultats d'investissement	35
V – RESULTATS DE CLOTURE ET AFFECTATION AU BUDGET 2022	36
V.1 – Résultats de clôture	36
V.2 – Affectation du résultat 2022 au budget 2023.....	36
VI – EPARGNES BRUTE ET NETTE.....	37
VI.1 – L'épargne brute	37
VI.2 – L'épargne nette.....	38
VII – DETTE DE LA VILLE	39
VII.1 – La gestion de la dette au cours de l'exercice 2022.....	39
VII.2 – L'encours de la dette au 31 décembre 2022	40
VII.3 – La structure de la dette	40
VII.4 – Annuité et profil de la dette	41
VII.5 – Ratios d'endettement.....	42
VIII – AUTRES RATIOS ET ELEMENTS D'INFORMATION.....	44
VIII.1 – Charges rattachées et crédits reportés	44
VIII.2 – Délai global de paiement	45

Selon l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) « *le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire* ».

Le compte administratif constitue le dernier acte du cycle budgétaire, après le débat sur les orientations budgétaires et le vote du budget primitif. Il doit être présenté et approuvé par l'assemblée délibérante avant le 30 juin suivant l'année à laquelle il se rapporte, puis être transmis au représentant de l'État avant le 15 juillet.

Ce document, qui suit une forme et une maquette officielle à laquelle il n'est pas possible de déroger, dresse le bilan de l'ensemble des dépenses (mandats) et des recettes (titres) effectuées par la collectivité dans chacune des sections (fonctionnement et investissement) sur le dernier exercice budgétaire. Il constitue un arrêté des comptes de l'Ordonnateur, alors que le compte de gestion retrace les comptes tenus par le Comptable.

La présentation de ce compte administratif 2022 répond à des objectifs de transparence et sincérité en fournissant aux membres du conseil municipal les informations financières essentielles permettant :

- de vérifier la réalisation effective du budget 2022, voté le 30 mars 2022 (DEL20220330_3) et modifié par décision modificative le 7 décembre 2022 (DEL20221207_1), en dépenses comme en recettes, section par section, chapitre par chapitre,
- de constater l'évolution des dépenses et des recettes de la ville au cours des derniers exercices,
- d'appréhender la situation financière de la collectivité au 31 décembre 2022 en présentant la structure du budget, les grands équilibres financiers et l'état de la dette.

Définitions : opérations réelles, opérations d'ordre, dotations aux amortissements

Lors de l'exécution budgétaire, une collectivité effectue des opérations dites réelles et d'autres opérations qualifiées d'ordre. **Les opérations réelles** se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie (décaissement pour des dépenses, encaissement pour les recettes). À l'inverse, **les opérations d'ordre** ne donnent lieu à aucun flux de trésorerie (encaissement ou décaissement), ce sont des mouvements uniquement comptables. Ces opérations d'ordre permettent notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie. Les opérations d'ordre doivent toujours être équilibrées, en prévision comme en exécution. Elles sont donc globalement neutres.

Les **Dotations aux amortissements** sont des opérations d'ordre qui désignent la prise en compte sur le plan comptable de la dépréciation au fil du temps de la plupart des immobilisations (usure, obsolescence, évolution des techniques) Certaines immobilisations, en revanche, ne subissent pas d'usure au fil du temps, comme les terrains ou les bâtiments par exemple, et ne sont donc pas amortissables. Les dotations aux amortissements constituent une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement du même montant. Ils constituent une épargne obligatoire devant permettre de renouveler le bien.

Méthodologie : retraitement des flux budgétaires entre la MGP, Est Ensemble et la ville

L'instauration de la Métropole du Grand Paris (MGP) au 1er janvier 2016 est venue considérablement modifier les flux financiers entre les communes membres et les communautés d'agglomération ou de communes, devenues Etablissements Publics Territoriaux.

Jusqu'en 2015, les communautés d'agglomération ou de communes percevaient directement une partie de la taxe d'habitation et reversaient aux villes une attribution de compensation (AC) en compensation des recettes de fiscalité économique et des compétences transférées.

Depuis 2016, la MGP perçoit directement une partie de la fiscalité économique à la place des EPCI préexistants (communautés d'agglomération ou de communes) et verse elle-même une attribution de compensation aux communes. La part de taxe d'habitation que percevaient les EPT est désormais directement perçue par les villes qui financent (en compensation) leur EPT de rattachement en leur reversant la recette perdue par le biais du FCCT !

Ce schéma complexe a eu pour conséquence d'entraîner une augmentation des recettes et des dépenses des communes¹. Par soucis de lisibilité et afin de garder un périmètre de comparaison constant, ce couple recette / dépense (part supplémentaire de taxe d'habitation / reversement à Est-Ensemble) a été systématiquement retraitée et neutralisée dans les analyses et présentations financières à compter du rapport sur les orientations budgétaires 2017.

Sept après, ce schéma de financement perdure bien que la taxe d'habitation soit définitivement supprimée. Dès la présentation du compte administratif 2021, il été proposé de mettre fin à ce retraitement dans la présentation des données budgétaires. **Afin de conserver un périmètre constant, les comparaisons se font depuis l'exercice 2016, soit 7 exercices complets.**

Méthodologie : autres éléments retraités

Afin d'étudier les évolutions sur un périmètre identique, certains éléments ont parfois dû être retraités. C'est le cas notamment de la redevance « exceptionnelle » de 2,22 millions d'euros qu'a perçu la ville en 2021 au titre de la concession de service public du stationnement payant. Cette recette de fonctionnement (mise à disposition au concessionnaire des horodateurs) a été compensée par une dépense d'investissement (rachat préalable des horodateurs à ce même concessionnaire). Les comptes 2021 ont donc exceptionnellement enregistré et uniquement une recette de fonctionnement de 2,22 millions d'euros ainsi qu'une dépense d'investissement de 2,61 millions d'euros (2,22 millions hors taxe, la TVA sera remboursé en 2023), ce qui peut fausser la lecture du compte administratif 2021 et donc les évolutions avec 2022.

Suite au dernier contrôle réalisé par la Chambre Régional des Comptes en 2019 sur les exercices allant de 2013 à 2017, deux des anciens comptables de la ville ont été mis en débet et condamné à rembourser à la ville plus de 800.000 euros. La ville, n'estimant pas avoir subi de préjudice financier, a voté une remise gracieuse sur ces dettes (délibération 20220330_37 du 30 mars 2022). Comptablement, les comptes 2022 sont donc majorés de 800.000 euros en recettes et en dépenses, ce qui fausse la comparaison avec les exercices précédents.

¹ Voir schéma p.37 – paragraphe VI. Epargnes brute et nette

I.1 | Résumé du compte administratif 2022

Depuis 2016, grâce à des ressources fiscales dynamiques, au bénéfice de la progression des droits de mutation et à la maîtrise de ses dépenses, la ville de Montreuil a pu traverser la crise sanitaire et absorber ses effets (dépenses d'urgence supplémentaires, pertes de produits des services), sans voir sa situation financière se dégrader. Après des années d'efforts et de gestion rigoureuse, le rétablissement progressif de la situation financière laissait entrevoir de nouvelles marges de manœuvre en fonctionnement comme en investissement.

Début 2022, la municipalité a décidé de recourir au levier fiscal, pour la première fois depuis 2010, alors que le gouvernement décidait de baisses substantielles de fiscalité pour tous les contribuables au détriment des collectivités territoriales (suppression de la taxe d'habitation ou diminution des impôts de production). Cette hausse du taux de taxe foncière avait pour ambition d'augmenter significativement les capacités d'investissement de la ville et répondre ainsi à des besoins certains : construction de trois nouveaux groupes scolaires, amélioration des espaces publics et du cadre de vie, rénovation énergétique des bâtiments et notamment des écoles.

En 2022 l'inflation et ses conséquences (revalorisation du point, augmentation des taux d'intérêt) sont venus fortement contrarier cette ambition en absorbant une grande partie du produit fiscal supplémentaire comme ceci avait déjà été souligné dans le rapport sur les orientations budgétaires.

Conséquence de l'inflation : des dépenses de fonctionnement en forte augmentation

Les dépenses de fonctionnement auront fortement augmenté en 2022 (+7,38 millions d'euros). L'inflation explique à elle-seule plus des trois-quarts de cette hausse. A l'explosion des charges d'énergie (+1,94 million d'euros), du coût de la location d'Altais (+500.000 euros) ou de la hausse générale des prix sur l'ensemble des achats, s'ajoutent des mesures salariales bienvenues (revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet pour 1,40 million d'euros, différentes hausses du SMIC pour 900.000 euros) mais non compensées par l'Etat, un début d'augmentation des frais financiers (+230.000 euros) ainsi que la revalorisation automatique du financement d'Est-Ensemble (+500.000 euros). Globalement, les dépenses ont augmenté de +3,63 %, un chiffre inférieur à l'inflation constaté dans le pays (5,9%) ou au panier du maire (estimé à 7,2%).

Hors inflation, les dépenses de fonctionnement restent donc maîtrisées.

Hors levier fiscal, des recettes de fonctionnement particulièrement atones

Parallèlement, les ressources de la ville stagnent, les droits de mutation sont restés à un niveau élevé mais inférieur aux années précédentes (-1,36 million d'euros par rapport à 2021), les dotations perçues, y compris de péréquation, sont stables. Les subventions (+1,51 million d'euros) et les produits des services et du domaine (+0,93 million d'euros) augmentent par rapport 2021 mais reviennent tout juste à leurs niveaux d'avant-crise.

L'utilisation du levier fiscal (+5,95 millions d'euros) a permis à la ville, d'augmenter globalement les recettes de fonctionnement (+8,72 millions d'euros) et de préserver un niveau d'épargne satisfaisant (supérieur à 20 millions d'euros) sans cependant accroître significativement sa capacité d'investissement. Force est de constater que la quasi intégralité du produit fiscal supplémentaire a été absorbé par l'inflation.

Une amélioration des comptes fragilisée par l'inflation

La ville s'en sort donc plutôt bien en 2022 grâce au produit supplémentaire de taxe foncière. Les grands équilibres financiers sont toujours respectés. L'épargne dégagée en section de fonctionnement (21,21 millions d'euros) permet de couvrir le remboursement annuel du capital de la dette (17,03 millions d'euros) et la capacité d'autofinancement reste positive bien que peu élevée (4,19 millions d'euros).

La ville a réalisé 34,40 millions d'euros d'investissement en 2022 bien aidée par la réalisation de cessions foncières (4,53 millions d'euros) et par l'encaissement de subventions (7,31 millions d'euros) à des niveaux qu'il sera difficile de maintenir dans les prochains exercices.

Bien qu'en constante diminution depuis 2015 (206,12 millions d'euros contre 217,87 millions d'euros à son point culminant il y a 7 ans), la dette continue de peser lourdement dans le budget. Les échéances de remboursement du capital restent élevées (près de 18 millions d'euros par an), ce qui obère fortement la capacité d'investissement, d'autant plus que les frais financiers, à un niveau historiquement bas ces dernières années (nuls voire négatifs), vont fortement remonter et absorber une grande partie de l'épargne.

Globalement, l'analyse du compte administratif 2022 montre que la ville se trouve dans une situation financière saine mais fragile compte tenu du contexte inflationniste et des échéances à venir.

I.2 | Présentation synthétique du compte administratif 2022

EXECUTION DU BUDGET 2022

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre		Montant
011	Charges à caractère général	47 438 358,27
012	Charges de personnel	112 853 940,59
014	Atténuation de produits	788 260,46
65	Autres charges de gestion courante	45 981 403,66
656	Frais de fct des groupes d'élus	97 270,84
66	Charges financières	3 028 206,26
67	Charges exceptionnelles	1 084 661,90
Dépenses réelles		211 272 101,98
042	Opérations d'ordre	15 911 901,06
Dépenses d'ordre		15 911 901,06
Dépenses de fonctionnement (a)		227 184 003,04

Recettes de fonctionnement		
Chapitre		Montant
013	Atténuation de charges	553 059,86
70	Produits des services	17 409 137,82
73	Impôts et taxes	184 374 127,26
74	Dotations et participations	25 778 737,98
75	Autres pdts de gestion courante	2 967 864,82
76	Produits financiers	30,30
77	Produits exceptionnels	5 929 939,12
Recettes réelles		237 012 897,16
042	Opérations d'ordre	118 207,05
Recettes d'ordre		118 207,05
Recettes de fonctionnement (b)		237 131 104,21

Dépenses d'investissement		
Chapitre		Montant
2.	Dépenses d'équipement	34 404 966,36
10	Reversements Dotations et fonds divers	494 712,33
13	Reversements subventions	64 968,75
16	Emprunts et dettes	17 028 708,40
26	Participations	112 500,00
27	Immobilisations financières	10 500,00
45	Opérations pour compte de tiers	7 753,96
Dépenses réelles		52 124 109,80
040	Opérations d'ordre	118 207,05
041	Opérations patrimoniales	4 687 098,00
Dépenses d'ordre		118 207,05
Dépenses d'investissement (f)		52 242 316,85
Restes à réaliser en dépenses (l)		12 067 774,53

Recettes d'investissement		
Chapitre		Montant
10	Dotations et fonds divers	5 888 886,77
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	15 202 404,20
13	Subventions d'investissement	7 314 919,41
16	Emprunts et dettes	13 000 490,00
26	Participations	
27	Immobilisations financières	
45	Opérations pour compte de tiers	56 764,80
Recettes réelles		41 463 465,18
040	Opérations d'ordre	15 911 901,06
041	Opérations patrimoniales	4 687 098,00
Recettes d'ordre		15 911 901,06
Recettes d'investissement (g)		57 375 366,24
Restes à réaliser en recettes (m)		6 000 000,00

RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

Dépenses de fonctionnement (a)	227 184 003,04
Recettes de fonctionnement (b)	237 131 104,21
Résultat d'exécution (c = b-a)	9 947 101,17
Reprise résultat 2021 reporté (d)	5 752 117,64
Résultat de fonctionnement (e = c+d)	15 699 218,81

Dépenses d'investissement (f)	52 242 316,85
Recettes d'investissement (g)	57 375 366,24
Résultat d'exécution (h = g-f)	5 133 049,39
Reprise résultat 2021 reporté (i)	-9 024 336,25
Résultat d'investissement (j = h+i)	-3 891 286,86

Résultat de cloture (k=e+j)	11 807 931,95
Restes à réaliser en dépenses (l)	12 067 774,53
Restes à réaliser en recettes (m)	6 000 000,00
Résultat cumulé après RAR (n = k+m-l)	5 740 157,42

II EXECUTION DU BUDGET 2022

II.1 | Exécution de la section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP + DM	CA	Tx Exé %
011 Charges à caractère général	48 500 000,00	47 438 358,27	97,81%
012 Charges de personnel	113 000 000,00	112 853 940,59	99,87%
014 Atténuation de produits	850 000,00	788 260,46	92,74%
65 Autres charges de gestion couran	46 350 000,00	45 981 403,66	99,20%
656 Frais de fct des groupes d'élus	100 000,00	97 270,84	97,27%
66 Charges financières	3 130 000,00	3 028 206,26	96,75%
67 Charges exceptionnelles	1 200 000,00	1 084 661,90	90,39%
Dépenses réelles	213 130 000,00	211 272 101,98	99,13%
042 Opérations d'ordre	13 200 000,00	11 363 948,85	86,09%
042 Cessions d'immobilisations*		4 547 952,21	
Dépenses d'ordre	13 200 000,00	15 911 901,06	-
Virement à la section d'invest.	11 970 000,00		-
Dépenses de fonctionnement	238 300 000,00	227 184 003,04	-

Recettes de fonctionnement

Chapitre	BP + DM	CA	Tx Exé %
013 Atténuation de charges	1 000 000,00	553 059,86	55,31%
70 Produits des services	17 250 000,00	17 409 137,82	100,92%
73 Impôts et taxes	185 200 000,00	184 374 127,26	99,55%
74 Dotations et participations	24 500 000,00	25 778 737,98	105,22%
75 Autres pdts de gestion courante	3 250 000,00	2 967 864,82	91,32%
76 Produits financiers	0	30,30	-
77 Produits exceptionnels	1 247 882,36	1 402 442,96	112,39%
775 Cessions d'immobilisations		4 527 496,16	-
Recettes réelles	232 447 882,36	237 012 897,16	-
Recettes réelles hors cessions*	232 447 882,36	232 485 401,00	100,02%
042 Opérations d'ordre	100 000,00	97 751,00	97,75%
042 Cessions d'immobilisations*		20 456,05	-
Recettes d'ordre	100 000,00	118 207,05	-
Résultat 2021 reporté	5 752 117,64		-
Recettes de fonctionnement	238 300 000,00	237 131 104,21	-

*Les cessions d'immobilisations sont inscrites au Budget en section d'investissement (chapitre 024) mais sont exécutées en section de fonctionnement par un titre émis au compte 775. Elles sont ensuite rebasculées en section d'investissement par le biais des mouvements d'ordre (chapitre 042 et 040), ce qui complexifie la lisibilité de l'exécution budgétaire.

Malgré ce mécanisme comptable complexe, elles constituent bien une recette d'investissement.

II.2 | Exécution de la section d'investissement

Dépenses d'investissement

Chapitre	BP + DM	CA	Tx Exé %	Restes à réaliser	Tx RAR %
20 Immobilisations incorporelles	2 149 935,33	708 960,10	32,98%	842 093,04	39,17%
204 Subventions d'équipement	1 970 234,00	1 546 325,34	78,48%		0,00%
21 Immobilisations corporelles	33 879 280,16	25 848 205,02	76,30%	6 406 120,60	18,91%
23 Immobilisations en cours	1 720 510,18	981 288,08	57,03%	513 824,06	29,86%
Opérations d'équipement	11 075 704,08	5 320 187,82	48,03%	4 289 347,83	38,73%
Dépenses d'équipement	50 795 663,75	34 404 966,36	67,73%	12 051 385,53	23,73%
10 Revers. Dotations et fonds divers	500 000,00	494 712,33	98,94%		0,00%
13 Reversements subventions	100 000,00	64 968,75	64,97%	16 389,00	16,39%
16 Emprunts et dettes	38 000 000,00	17 028 708,40	44,81%		0,00%
26 Participations	200 000,00	112 500,00	56,25%		0,00%
27 Immobilisations financières	380 000,00	10 500,00	2,76%		0,00%
Dépenses financières	39 180 000,00	17 711 389,48	45,21%	16 389,00	0,04%
45... Opérations pour compte de tiers	500 000,00	7 753,96	1,55%	0,00	0,00%
Dépenses réelles d'investissement	90 475 663,75	52 124 109,80	57,61%	12 067 774,53	13,34%
040 Opérations d'ordre	100 000,00	97 751,00	97,75%	0,00	0,00%
040 Cessions d'immobilisations*	-	20 456,05	-	-	-
041 Opérations patrimoniales	10 000 000,00	4 687 098,00	46,87%	0,00	0,00%
Dépenses d'ordre	10 100 000,00	4 805 305,05	-	0,00	-
Résultat 2021 reporté	9 024 336,25	-	-	-	-
Dépenses d'investissement	109 600 000,00	56 929 414,85	-	12 067 774,53	-

Recettes d'investissement

Chapitre	BP + DM	CA	Tx Exé %	Restes à réaliser	Tx RAR %
13 Subventions d'investissement	6 027 595,80	7 314 919,41	121,36%		0,00%
16 Emprunts et dettes	39 119 000,00	13 000 000,00	33,23%	6 000 000,00	15,34%
Recettes d'équipement	45 146 595,80	20 314 919,41	45,00%	6 000 000,00	13,29%
10 Dotations, fonds divers et réserves	8 000 000,00	5 888 886,77	73,61%		0,00%
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	15 202 404,20	15 202 404,20	100,00%		0,00%
165 Dépôts et cautionnement reçus	1 000,00	490,00	49,00%		0,00%
26 Participations	200 000,00	0,00	0,00%		0,00%
27 Autres immobilisations financières	380 000,00	0,00	0,00%		0,00%
024 Produits des cessions d'immobilisations*	5 000 000,00	-	-	-	-
Recettes financières	28 783 404,20	21 091 780,97	73,28%	0,00	0,00%
45... Opérations pour comptes de tiers	500 000,00	56 764,80	11,35%	0,00	0,00%
Recettes réelles d'investissement	74 430 000,00	41 463 465,18	55,71%	6 000 000,00	8,06%
040 Amortissements	13 200 000,00	11 363 948,85	86,09%	-	-
040 Cessions d'immobilisations*		4 547 952,21	-	-	-
041 Opérations patrimoniales	10 000 000,00	4 687 098,00	46,87%	-	-
021 Virement de la section de fonctionnemen	11 970 000,00	-	-	-	-
Recettes d'ordre d'investissement	35 170 000,00	20 598 999,06	-	-	-
Recettes d'investissement	109 600 000,00	62 062 464,24	-	6 000 000,00	-

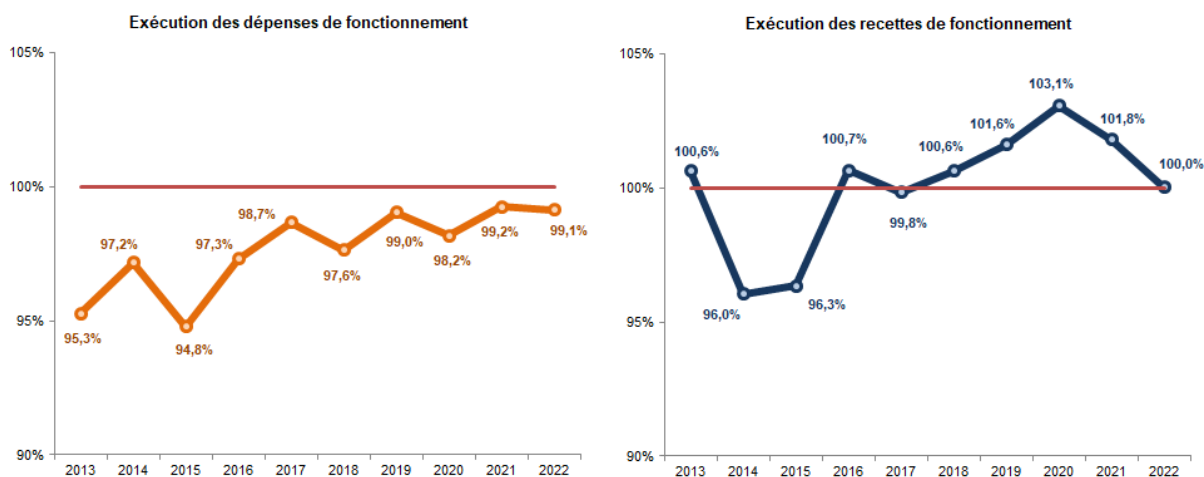
*Les cessions d'immobilisations sont inscrites au Budget en section d'investissement (chapitre 024) mais sont exécutées en section de fonctionnement par un titre émis au compte 775. Elles sont ensuite rebasculées en section d'investissement par le biais des mouvements d'ordre (chapitre 042 et 040), ce qui complexifie la lisibilité de l'exécution budgétaire.

Malgré ce mécanisme comptable complexe, elles constituent bien une recette d'investissement.

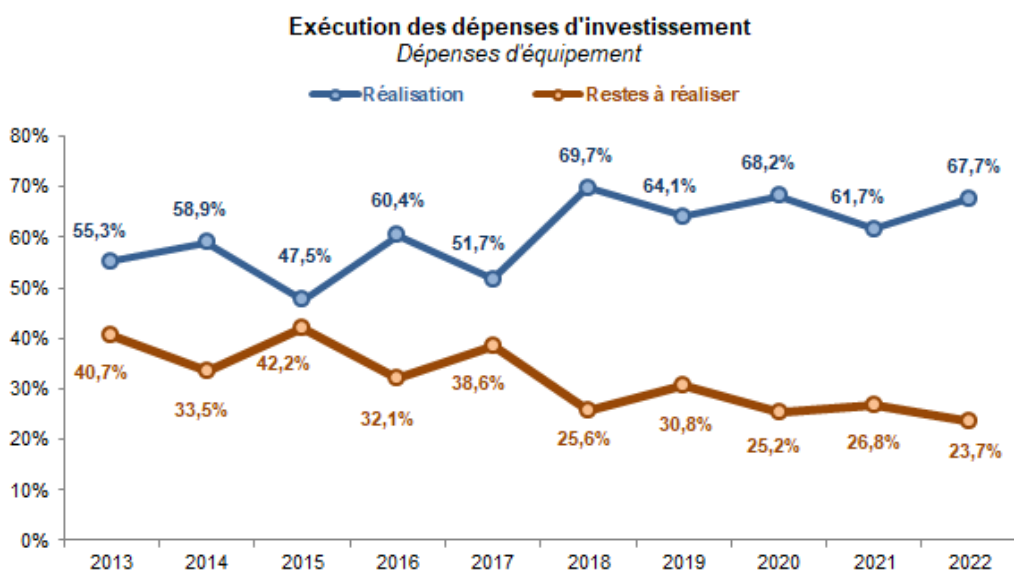
II.3 | Taux d'exécution / réalisation du budget 2022

En 2022, les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à 99,13 %, un taux relativement élevé et proche du taux de réalisation 2021 (99,25%).

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à 100,02%, un taux légèrement inférieur à celui des années précédentes. Depuis 2016, les recettes encaissées sont régulièrement supérieures à celles initialement prévues au budget (principe de prudence lors de la préparation budgétaire en début d'année) en raison de produits fiscaux supplémentaires perçus en fin d'exercice.



En section d'investissement, les dépenses d'équipement ont été réalisées à 67,73 % alors que 23,73 % des crédits figurent en restes à réaliser et seront reportés à l'exercice 2023².



Depuis dix ans, l'exécution du budget d'investissement s'est considérablement améliorée : le taux de réalisation est plus élevé (en moyenne les 2/3 des crédits votés sont réalisés avant le 31 décembre) et le taux de restes à réaliser a nettement diminué (baisse des crédits reportés en N+1).

² Les restes à réaliser sont les crédits des opérations engagées au 31 décembre n mais encore non réalisés (c'est-à-dire n'ayant pas encore donné lieu à mandatement)

III SECTION DE FONCTIONNEMENT – présentation détaillée

En section de fonctionnement, l'exécution des crédits, présentée ci-après, comprend l'ensemble des mandats de paiement et des titres de recettes émis au cours de l'exercice concernée : les rattachements de charges et de produits sont donc intégrés.

III.1 | Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement constatées au Compte administratif 2022 sont arrêtées à 237,13 millions d'euros dont 237,01 millions d'euros de recettes réelles et 0,12 million d'euros de recettes d'ordre.

3.1.1 – Présentation générale

PRESENTATION COMPTABLE							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
013 Atténuation de charges	1 537 231	1 754 042	1 564 192	2 198 318	958 395	1 011 023	553 060
70 Produits des services	13 740 230	15 000 752	14 679 752	16 969 679	13 611 824	16 028 089	17 409 138
73 Impôts et taxes	157 763 529	162 592 805	163 305 699	166 848 333	171 884 267	178 196 854	184 374 127
74 Dotations et participations	28 319 946	27 471 828	27 173 069	25 564 099	27 287 052	23 795 856	25 778 738
75 Autres produits de gestion courante	4 273 172	3 288 098	3 212 439	3 084 062	3 058 531	5 542 270	2 967 865
Recettes de gestion courante	205 634 108	210 107 525	209 935 150	214 664 491	216 800 068	224 574 092	231 082 928
76 Produits financiers	11 693	58 468				29	30
77 Produits exceptionnels	182 540	361 838	410 608	555 044	1 473 805	606 291	1 402 443
775 Cessions d'immobilisations	2 262 837	1 626 949	2 883 490	5 118 050	3 378 300	2 981 840	4 527 496
RECETTES REELLES	208 091 178	212 154 780	213 229 248	220 337 585	221 652 173	228 162 252	237 012 897
042 Dotations aux amortissements	2 513	2 509			86 157	86 157	97 751
042 Autres recettes d'ordre (cessions)		6 000	221 775	2 510		85 469	20 456
043 Opé d'ordre à l'intérieur de la section					5 103 803		
RECETTES D'ORDRE	2 513	8 509	221 775	2 510	5 189 960	171 626	118 207
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	208 093 691	212 163 289	213 451 023	220 340 095	226 842 134	228 333 878	237 131 104
RECETTES REELLES (hors cessions)	205 828 341	210 527 831	210 345 758	215 219 535	218 273 873	225 180 412	232 485 401
Evolution	-1,53%	2,28%	-0,09%	2,32%	1,42%	3,16%	3,24%

PRESENTATION RETRAITEE							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fiscalité locale	88 719 423	90 866 976	91 799 756	94 915 780	98 249 028	101 809 157	109 579 697
Autres impôts et taxes	7 348 304	9 816 468	8 856 901	10 798 501	11 465 066	11 828 403	10 888 886
AC MGP	58 351 369	58 351 369	58 351 369	58 338 372	58 338 372	58 338 372	58 338 372
Dotations	21 337 571	19 735 850	20 463 223	20 800 878	22 568 351	22 218 527	22 202 808
Subventions	9 736 089	10 269 427	9 651 790	7 558 901	9 396 948	7 854 421	9 363 410
Produits des services et du domaine	14 709 816	16 485 053	16 504 229	18 292 306	14 045 085	16 476 420	17 409 138
Autres recettes	5 625 769	5 002 688	4 718 489	4 514 797	4 211 023	4 435 113	3 902 393
Eléments retraités						2 220 000	800 697
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (hors cessions)	205 828 341	210 527 831	210 345 758	215 219 535	218 273 873	225 180 412	232 485 401
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (hors cessions et éléments retraités)	205 828 341	210 527 831	210 345 758	215 219 535	218 273 873	222 960 412	231 684 704
Evolution	-1,53%	2,28%	-0,09%	2,32%	1,42%	2,15%	3,91%

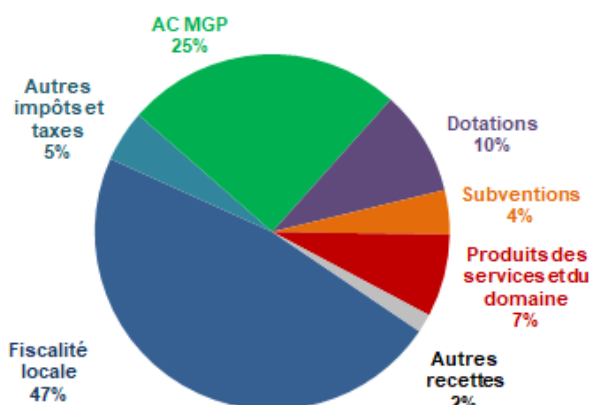
Hors produits des cessions d'immobilisations³, les recettes réelles perçues en 2022 sont de 232,49 millions d'euros et sont en augmentation de 7,30 millions d'euros (+3,24%) par rapport à 2021 et de 8,72 millions d'euros (+3,91%) sur un périmètre identique⁴.

³ Les produits des cessions d'immobilisations sont inscrits au Budget en section d'investissement (chapitre 024). Dans leur exécution, ces recettes sont comptabilisées pour leur valeur de cession en section de fonctionnement (compte 775) puis sont transférées en section d'investissement par le biais d'écritures d'ordre qui constatent les éventuels plus ou moins-values. Ces produits constituent donc bien des recettes d'investissement.

⁴ En neutralisant sur 2021 la perception de la redevance horodateurs et sur 2022 les débits / remises gracieuses accordées aux comptables TP (voir p.3 Méthodologie)

Répartition des recettes de fonctionnement (2022)

Hors produit des cessions et éléments retraités



La fiscalité locale est la principale recette de la ville (47%). Son produit progresse.

L'attribution de compensation reversée par la MGP (25%) est figée depuis 2016, date de la création de la Métropole, alors que les dotations (10%) et subventions (4%) varient en fonction des évolutions législatives mais diminuent progressivement dans le budget communal.

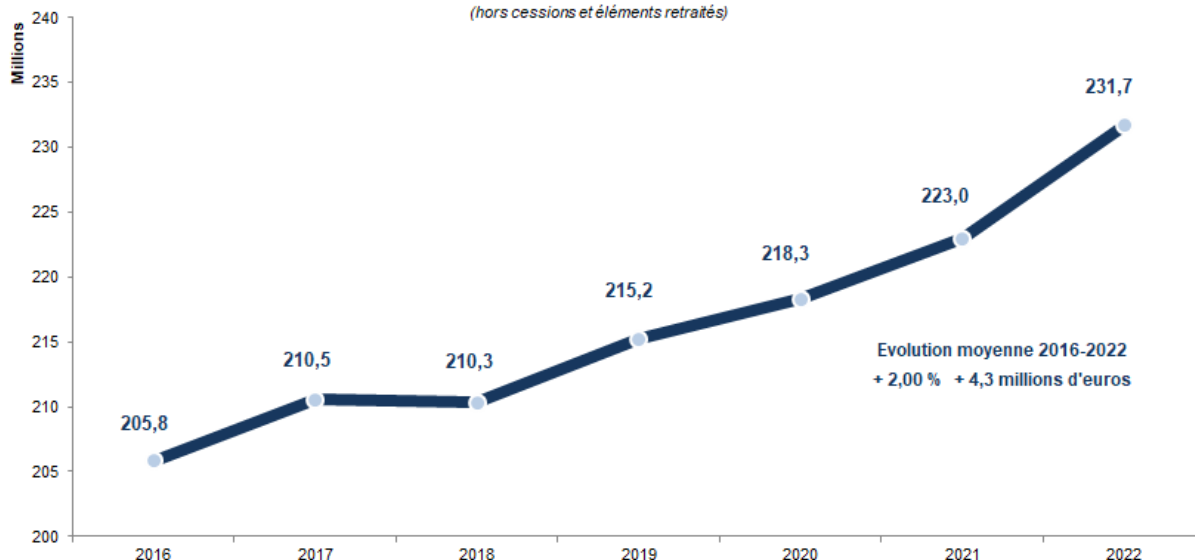
Les produits des services et du domaine ne représentent que 7% des recettes de la ville et les autres impôts et taxes 5%.

3.1.2 – Evolution des recettes de fonctionnement

Depuis 2016, les recettes de fonctionnement de la ville augmentent de façon continue et à un rythme dépendant essentiellement de l'évolution des produits fiscaux, de la progression des droits de mutation et de la montée en puissance des différents fonds et dotations de péréquation qu'ils soient verticaux (DSU, DNP) ou horizontaux (FPIC, FSRIF).

Evolution des recettes réelles de fonctionnement

(hors cessions et éléments retraités)

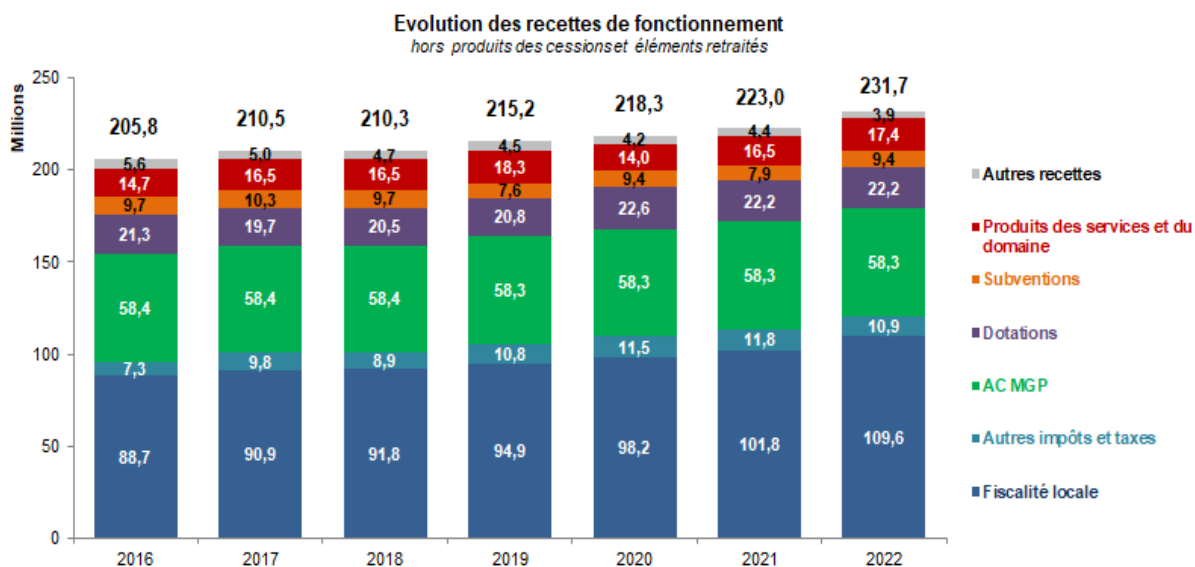


En 2022, les recettes de fonctionnement (231,68 millions d'euros) ont fortement progressé (+8,72 millions d'euros, +3,91%). L'augmentation du taux de taxe foncière votée en mars explique l'essentiel (5,95 millions d'euros) de cette croissance.

Hors utilisation du levier fiscal, les recettes auraient modérément progressé (+2,77 millions d'euros, +1,24%), ce qui n'aurait absolument pas pu couvrir la hausse des dépenses et reste inférieur aux évolutions des années précédentes (+1,62 % en moyenne depuis 2016).

Tirés par l'augmentation du taux de la taxe foncière, les produits fiscaux ont fortement augmenté (+7,77 millions d'euros), alors que les droits de mutation ont diminué (-1,36 million d'euros). Les dotations perçues stagnent, y compris celles de péréquation.

Les subventions perçues progressent par rapport à 2021 (+1,51 million d'euros) sans toutefois retrouver leur niveau d'avant covid, alors les produits des services et du domaine, particulièrement touchés par les différents confinements et ruptures d'activité en 2020 et 2021, sont globalement revenus à leur niveau d'avant crise (hors effets de périmètre).



3.1.3 – La fiscalité locale

Principale ressource de la ville (47% de ses recettes de fonctionnement) et seul élément réellement dynamique, les produits de la fiscalité locale (109,58 millions d'euros) ont fortement augmenté en 2022 (+7,77 millions d'euros ; +7,63%).

A l'effet taux – l'augmentation de la taxe sur le foncier bâti ayant généré 5,95 millions de recettes supplémentaires – s'ajoute un important effet actualisation (+2,65 millions d'euros). Mais, dans le même temps, les bases fiscales ont globalement diminué (-0,83 million d'euros), du fait de la correction par les services fiscaux des erreurs qu'ils avaient commises dans l'établissement des bases résiduelles de taxe d'habitation⁵ en 2021.

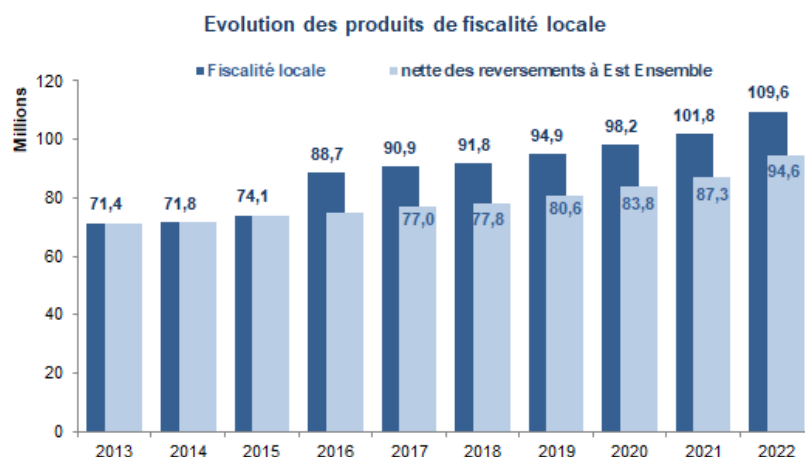
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taxe d'Habitation	42 874 938	43 979 372	44 362 217	45 805 272	47 991 900	3 957 323	2 507 647
Majoration TH résidences secondaires	281 263	816 793	720 860	802 089	781 697	793 864	758 846
Taxe sur le Foncier Bâti	41 554 184	42 173 215	42 690 590	43 820 826	44 800 422	77 916 593	86 606 192
Coefficient correcteur réforme fiscalité						17 400 256	17 960 109
Taxe sur le Foncier Non Bâti	203 160	199 001	232 673	220 063	224 971	205 066	208 279
Compensations fiscales	3 245 124	3 346 724	3 313 927	3 571 684	3 685 360	825 488	1 205 938
Rôles supplémentaires	560 754	351 871	479 489	695 846	764 678	710 567	332 686
<i>dont part reversée à Est Ensemble</i>	13 775 593	13 830 695	13 996 664	14 304 591	14 476 246	14 505 199	14 998 376
FISCALITE LOCALE	88 719 423	90 866 976	91 799 756	94 915 780	98 249 028	101 809 157	109 579 697
	0,49%	2,42%	1,03%	3,39%	3,51%	3,62%	7,63%
<i>FISCALITE LOCALE (nette du reversement à Est-Ensemble)</i>	<i>74 943 830</i>	<i>77 036 281</i>	<i>77 803 092</i>	<i>80 611 189</i>	<i>83 772 782</i>	<i>87 303 958</i>	<i>94 581 321</i>

⁵ La taxe d'habitation n'a été supprimée que pour les résidences principales.

Si le produit de taxe sur le foncier bâti a progressé de +8,69 millions d'euros, celui de taxe d'habitation a diminué de -1,48 millions d'euros, en incluant la majoration sur les résidences secondaires. Les compensations fiscales versées par l'Etat augmente de +0,38 million d'euros et le coefficient compensateur (CoCo) compensant la suppression de la taxe d'habitation progresse de +0,56 millions d'euros.

La ville a également perçu en 2022, au titre des rôles supplémentaires 332.686 euros.

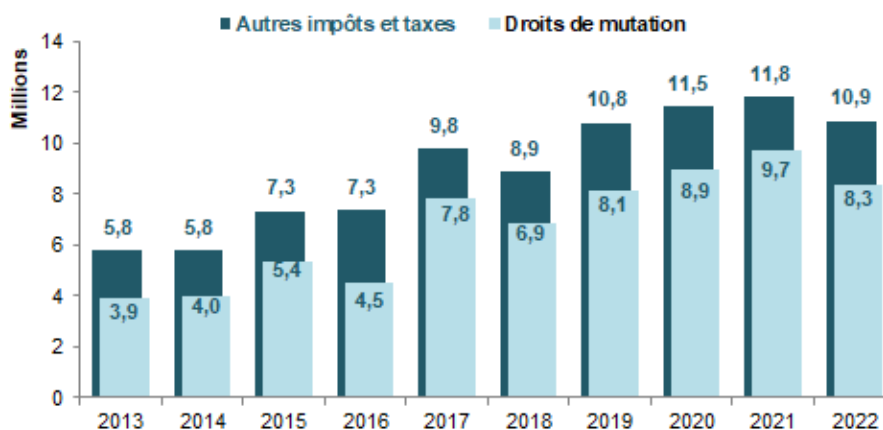
Sur ces 109,58 millions d'euros perçus, la somme de 15,00 millions d'euros a été directement reversée à Est-Ensemble par le biais du FCCT (part fiscale)⁶. Le produit net de fiscalité est donc de 94,58 millions d'euros.



3.1.4 – Les autres impôts et taxes

Les autres impôts et taxes sont principalement composés des droits de mutation, de la taxe sur la consommation finale d'électricité, de la taxe de séjour et de la taxe sur la publicité extérieure (TLPE).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taxe sur l'électricité	1 907 798	1 701 610	1 661 525	1 807 192	1 770 249	1 778 441	1 971 890
Droits de mutation	4 524 998	7 819 367	6 860 292	8 112 022	8 940 893	9 691 054	8 333 309
Taxe de séjour	347 650	195 422	215 211	487 390	318 733	71 823	301 665
Taxe sur la publicité extérieure	477 585	100 022	119 873	391 850	434 908	199 263	281 690
Autres	90 273	47	0	47	284	87 823	332
AUTRES IMPÔTS ET TAXES	7 348 304	9 816 468	8 856 901	10 798 501	11 465 066	11 828 403	10 888 886



⁶ Voir page 23 – paragraphe 3.2.6 Le FCCT Est-Ensemble

Les droits de mutation⁷ (8,33 millions d'euros), en forte augmentation depuis dix ans, commencent à marquer le pas et diminuent par rapport à 2021 (-0,9 million d'euros, -7,9%). Ce ralentissement pourrait être la conséquence de la remontée des taux d'intérêts qui freine les transactions immobilières, phénomène qui risque de s'accroître en 2023.

Le produit perçu sur la taxe sur l'électricité progresse (1,97 million d'euros ; +10,87%) alors que les recettes de taxe de séjour reviennent à un niveau normal avec avoir fortement chuté en 2021 (titrées avec un semestre de décalage) conséquence de la crise sanitaire (fermeture des établissements, baisse du tourisme, annulation des salons et événements).

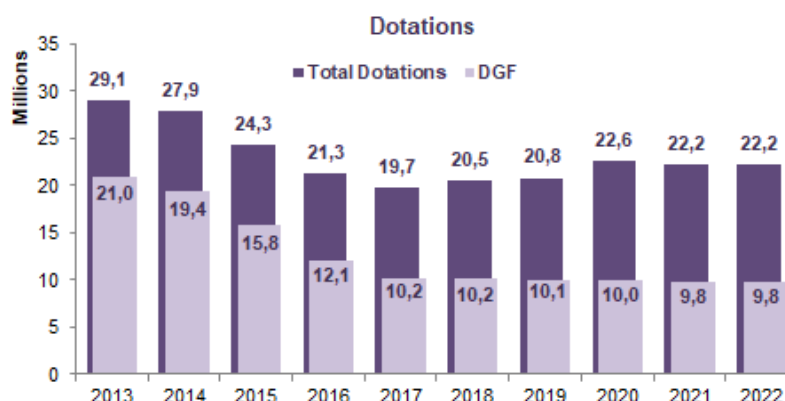
3.1.5 – Les dotations

Globalement, la ville a perçu en 2022 au titre des dotations et participations (fonds de péréquation compris) 22,20 millions d'euros, un montant quasi identique à 2021 (20,22 millions d'euros).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	12 128 751	10 193 331	10 155 864	10 070 199	10 009 872	9 812 913	9 787 752
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	2 606 526	3 093 250	3 394 221	3 655 989	3 959 240	4 209 658	4 465 151
Fonds de péréquation Inter communal (FPIC)	2 243 763	2 125 098	2 174 343	2 171 654	2 355 495	2 440 202	2 468 470
Fonds de péréquation Ile-de-France (FSRIF)	3 755 075	3 755 075	4 081 528	4 195 710	5 025 274	4 606 208	4 304 640
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	0	0	19 050	22 860	379 554	453 608	418 123
Dotations de péréquation	8 605 364	8 973 423	9 669 142	10 046 213	11 719 563	11 709 676	11 656 384
Autres dotations et attributions	603 456	569 096	638 217	684 466	838 916	695 938	758 672
Total Dotations	21 337 571	19 735 850	20 463 223	20 800 878	22 568 351	22 218 527	22 202 808

Entre 2012 et 2017, les dotations de l'État envers les collectivités ont fortement diminué. Cette baisse s'est même accentuée en 2014 avec la mise en place d'une contribution au redressement des comptes publics directement prélevée sur la dotation globale de fonctionnement versée annuellement aux collectivités. Depuis 2018, l'enveloppe globale de dotations aux collectivités est gelée et la DGF (9,79 millions d'euros) diminue légèrement.

La montée en puissance des mécanismes de péréquation, censés corriger les écarts de ressources entre les différentes collectivités, que ce soient les dotations (DSU, DNP) ou les fonds de péréquation entre communes (FPIC, FSRIF), s'est accélérée à partir de 2018. Pour Montreuil, ces fonds, et notamment la DSU, ont permis de compenser les pertes de DGF jusqu'en 2020. Pour la première fois en 2022, ces fonds (11,66 millions d'euros) diminuent. Si la DSU (4,47 millions d'euros) continue de progresser, le FSRIF (4,30 millions d'euros) poursuit sa baisse.

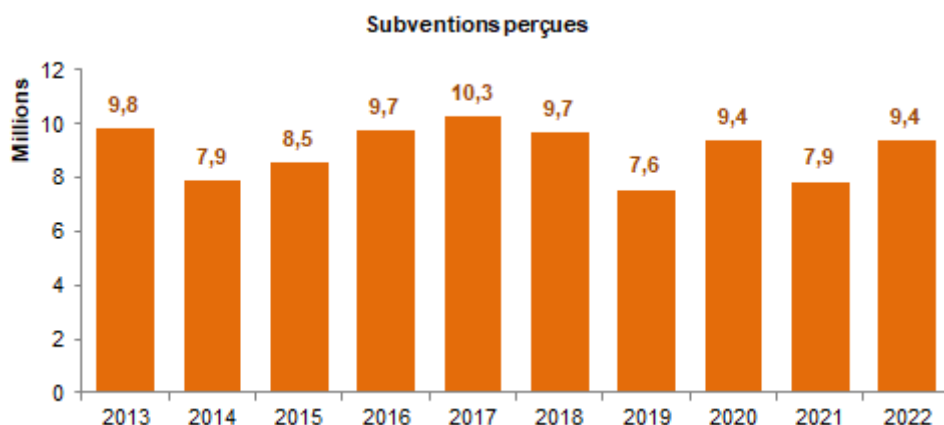


⁷ Les droits de mutation s'appliquent sur le prix de vente de toute cession immobilière réalisée sur le territoire de la commune. Ils sont inclus dans ce que l'on appelle souvent les « frais de notaire ».

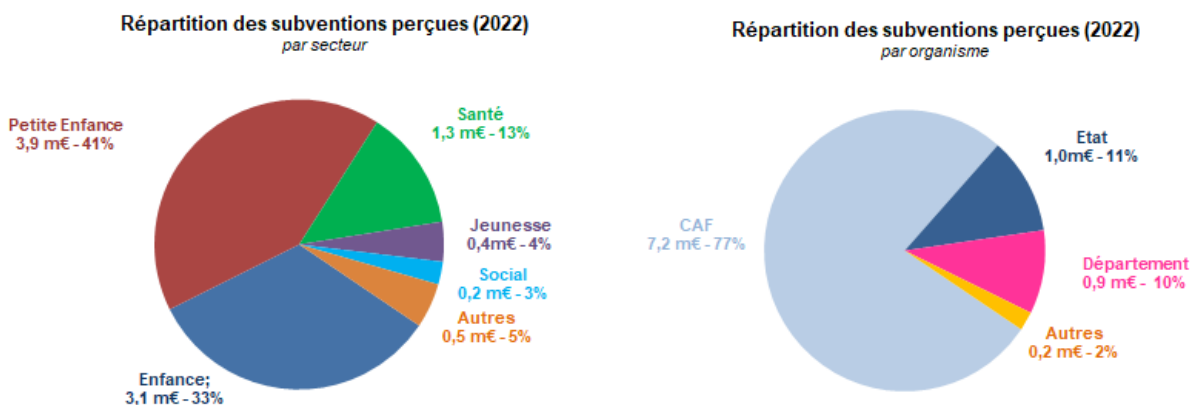
3.1.6 – Les subventions

Les subventions perçues (CAF, ARS, conseil départemental) augmentent sensiblement par rapport à 2021 (+1,51 million d'euros) sans toutefois retrouver leur niveau d'avant covid.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Subventions perçues	9 736 089	10 269 427	9 651 790	7 558 901	9 396 948	7 854 421	9 363 410



Le secteur de la petite enfance est celui qui a reçu le plus de subventions de fonctionnement en 2022 (3,88 millions d'euros) devant l'enfance (centres de loisirs, centres de vacances ; 3,10 millions d'euros), la santé (1,26 million d'euros) et la jeunesse (centres sociaux, 0,41 millions d'euros).



La CAF est de loin le principal organisme subventionneur (petite enfance, enfance, jeunesse, 7,22 m€) devant l'Etat et ses différentes agences : ARS (agence régional de santé), ANCT (agence nationale de cohésion des territoires).

3.1.7 – Les produits des services et du domaine

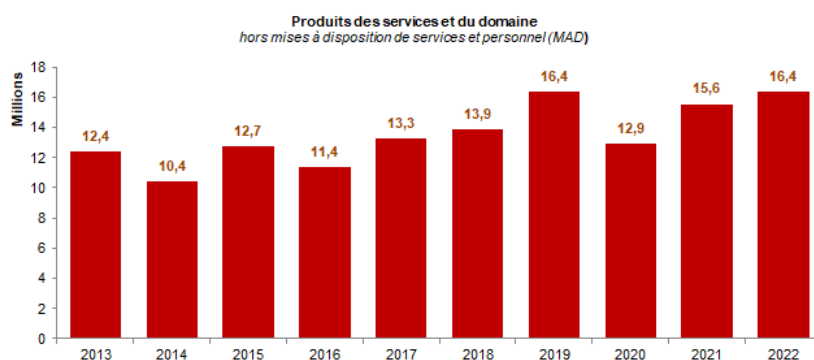
Particulièrement touchés par la crise sanitaire (-3,47 millions d'euros entre 2019 et 2020, hors MAD⁸), les produits des services et du domaine (16,40 millions d'euros en 2022 hors MAD) reviennent à leur niveau de 2019.

⁸ MAD : mise à disposition de personnel et de services. Cela concerne les refacturation de personnel mis à disposition ou de services effectués pour le compte d'Est Ensemble, du CCAS, de la Caisse des Ecoles ou d'associations.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Redevances et concessions cimetières	127 727	222 051	188 363	183 613	213 156	202 469	196 811
Droits de stationnement	590 719	1 024 543	1 355 728	1 853 885	2 041 134	2 110 957	2 292 490
Forfait Post Stationnement			554 546	2 620 238	2 275 944	2 844 120	2 702 633
Occupation du domaine public	1 135 527	1 683 731	1 452 205	1 412 183	627 497	680 472	867 187
Produits du domaine	1 853 974	2 930 325	3 550 843	6 069 919	5 157 731	5 838 018	6 059 121
Recettes équipements culturels	269 250	616 230	168 295	271 238	201 876	56 077	155 178
Recettes équipements sportifs	306 551	429 361	449 016	395 514	177 734	177 437	213 115
Recettes petite enfance	823 657	786 849	737 330	803 791	497 454	632 249	840 578
Recettes santé	2 291 988	2 408 112	3 003 954	2 745 025	2 372 160	2 865 548	2 702 177
Recettes centres de loisirs / vacances	2 153 238	2 252 690	2 425 546	2 263 449	1 826 934	2 010 667	2 421 636
Recettes restauration scolaire	3 183 970	3 370 360	3 103 572	3 453 152	2 367 993	3 510 098	3 295 088
Recettes garderies / études	261 949	266 517	258 154	224 423	154 728	247 393	261 881
Autres produits des services	165 836	112 857	95 526	102 480	47 109	81 302	104 688
Produits des services	9 456 440	10 242 975	10 241 392	10 259 072	7 645 987	9 580 771	9 994 341
Remboursement de frais / MAD	3 353 717	3 223 244	2 619 924	1 920 932	1 148 379	921 151	1 011 374
Autres produits	45 685	88 509	92 071	42 383	92 988	136 480	344 302
PRODUITS DU SERVICE ET DU DOMAINE	14 709 816	16 485 053	16 504 229	18 292 306	14 045 085	16 476 420	17 409 138
PRODUITS DU SERVICE ET DU DOMAINE (hors MAD)	11 356 099	13 261 809	13 884 305	16 371 374	12 896 706	15 555 269	16 397 764

Les produits du domaine (6,06 millions d'euros) progressent (+3,79%). Les droits de stationnement (2,29 millions d'euros) continuent d'augmenter (+8,60%) alors que les forfaits post-stationnement (2,70 millions d'euros) diminuent légèrement (-4,97%) tout en restant à un niveau élevé. Les recettes en matière de droit d'occupation du domaine public (0,87 million d'euros ; emprise voirie, chantiers, droits de terrasse) augmentent également (+27,44%) après deux exercices marqué par les mesures liées à la crise sanitaire, sans toutefois revenir au niveau 2019.

Globalement, l'ensemble des produits des services (9,99 millions d'euros) progressent également (+4,32%) tout en restant à un niveau légèrement inférieur à celui de l'avant crise (plus de 10,00 millions d'euros perçus entre 2017 et 2019).



Les mises à disposition (MAD) remboursées en 2022 ont concerné :

- Le CCAS (MAD personnel) : 149.115 euros
- La Caisse des Ecoles (MAD personnel) : 275.664 euros
- Est Ensemble (MAD personnel et services) : 424.949 euros
- Des associations (MAD personnel) : 124.646 euros.

Globalement, l'évolution des MAD varie en fonction des périmètres, notamment avec Est Ensemble (MAD / transfert de personnel).

Parmi les autres recettes encaissées, on peut citer un rattrapage de recettes sur la publicité effectuée dans Le Montreuillois (187.108 euros, recettes encaissées mais non titrées pour des problèmes techniques)

3.1.8 – Les autres produits de fonctionnement

Les autres recettes perçues au cours de l'exercice concernent les revenus du patrimoine loué (0,72 million d'euros), les redevances versées par des concessionnaires (0,68 million d'euros), des produits divers de gestion courante (1,57 million d'euros dont 1,22 million d'euros prélevés sur le salaire des agents au titre de leur participation aux titres restaurant) ainsi que des « atténuations de charges » (0,55 million d'euros, remboursements de salaires et de charges, indemnités journalières), ainsi que des produits dit « exceptionnels » (0,38 million d'euros, mandats d'exercices antérieurs annulés, recouvrements sur produits admis en non-valeur, assurances).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Atténuation de charges (013)	1 158 365	1 294 284	1 095 442	875 691	525 134	562 692	553 060
Revenus des immeubles (75)	2 125 705	1 077 082	954 395	981 496	872 385	758 025	715 771
Redevances versées concessionnaires (7)	193 435	396 158	629 881	690 454	689 793	806 936	680 092
Produits divers de gestion courante (75)	1 954 033	1 814 857	1 628 164	1 412 112	1 496 352	1 757 309	1 572 002
Produits financiers (76)	11 693	58 468	0	0	0	29	30
Produits exceptionnels (77)	182 540	361 838	410 608	555 044	627 359	550 121	381 438
Autres produits	5 625 769	5 002 688	4 718 489	4 514 797	4 211 023	4 435 113	3 902 393
Redevance horodateurs						2 220 000	
Débets / remises gracieuses Comptables DGFIP							800 697

3.1.9 – Les recettes d'ordre de fonctionnement

Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs et ont un impact sur la trésorerie, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des écritures comptables sans flux financiers réels. Ces mouvements sont neutres et sont équilibrées en dépenses et en recettes. Elles peuvent être effectuées au sein d'une même section (comptes de stock ou de patrimoine) ou engendrer des transferts entre la section de fonctionnement et celle d'investissement (amortissements en fonctionnement de dépenses ou de recettes d'investissement).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
042 Dotations aux amortissements	2 513	2 509			86 157	86 157	97 751
042 Autres recettes d'ordre (cessions)		6 000	221 775	2 510		85 469	20 456
043 Opé d'ordre à l'intérieur de la section					5 103 803		
RECETTES D'ORDRE	2 513	8 509	221 775	2 510	5 189 960	171 626	118 207

En 2022, la ville a procédé aux écritures d'ordre de fonctionnement suivantes :

- 97.751 euros au titre de l'amortissement de subventions d'investissement (cette recette correspond à une dépense d'investissement du même montant).
- 20.456 euros au titre d'écritures comptables relatives aux cessions de patrimoine (ces recettes correspondent à des dépenses d'ordre d'investissement pour le même montant).

III.2 | Dépenses de fonctionnement

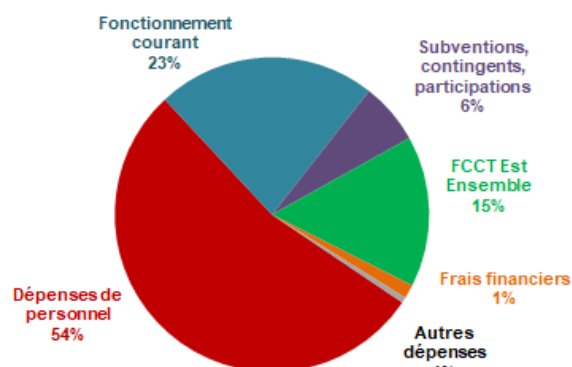
Les dépenses de fonctionnement constatées au compte administratif 2022 sont arrêtées à 227,18 millions d'euros dont 211,27 millions d'euros de dépenses réelles et 15,91 millions d'euros de dépenses d'ordre.

3.1.1 – Présentation générale

PRESENTATION COMPTABLE							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
011 Charges à caractère général	34 162 482	34 267 889	35 783 232	39 771 864	40 673 766	43 523 995	47 438 358
012 Charges de personnel	107 925 764	109 492 020	106 775 684	108 008 921	107 863 562	110 931 797	112 853 941
014 Atténuation de produits	1 044 558	1 405 151	1 115 514	1 147 079	1 065 946	768 551	788 260
65 Autres charges de gestion courante <i>dont FCCT Est-Ensemble</i>	41 520 629	42 703 935	43 639 337	43 769 943	44 357 011	44 459 226	45 981 404
656 Frais de fct des groupes d'élus	54 007	94 180	107 406	97 850	53 891	87 680	97 271
Dépenses de gestion courante	184 707 441	187 963 174	187 421 173	192 795 657	194 014 175	199 771 248	207 159 234
66 Charges financières	4 714 686	4 137 638	3 790 656	3 672 432	3 447 919	2 794 531	3 028 206
67 Charges exceptionnelles	651 176	200 118	390 822	452 895	604 448	526 488	1 084 662
DEPENSES REELLES	190 073 302	192 300 930	191 602 651	196 920 984	198 066 543	203 092 267	211 272 102
042 Dotations aux amortissements	8 966 028	9 156 402	8 697 274	9 211 955	9 841 614	10 190 907	11 363 949
042 Autres dépenses d'ordre (cessions)	2 262 837	1 632 949	3 105 265	5 120 560	3 378 300	3 067 309	4 547 952
043 Opé d'ordre à l'intérieur de la section					5 103 803		
DEPENSES D'ORDRE	11 228 865	10 789 351	11 802 539	14 332 516	18 323 718	13 258 216	15 911 901
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	201 302 167	203 090 280	203 405 190	211 253 500	216 390 261	216 350 484	227 184 003
DEPENSES REELLES	190 073 302	192 300 930	191 602 651	196 920 984	198 066 543	203 092 267	211 272 102
Evolution	-3,43%	1,17%	-0,36%	2,78%	0,58%	2,54%	4,03%

PRESENTATION RETRAITEE							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021
Dépenses de personnel	107 925 764	109 492 020	106 775 684	108 008 921	107 863 562	110 931 797	112 853 941
Fonctionnement courant	34 162 482	34 267 889	35 783 232	39 771 864	40 673 766	43 523 995	47 438 358
Subventions, contingents, participations	11 163 259	12 255 542	12 960 838	12 446 904	12 805 239	12 852 266	13 276 538
FCCT Est Ensemble	30 357 370	30 448 393	30 678 499	31 323 039	31 551 772	31 606 960	32 704 865
Frais financiers	4 714 686	4 137 638	3 790 656	3 672 432	3 447 919	2 794 531	3 028 206
Autres dépenses	1 749 742	1 699 449	1 613 742	1 697 824	1 724 285	1 382 718	1 169 496
Eléments retraités							800 697
Dépenses réelles de fonctionnement	190 073 302	192 300 930	191 602 651	196 920 984	198 066 543	203 092 267	211 272 102
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors éléments retraités)</i>	190 073 302	192 300 930	191 602 651	196 920 984	198 066 543	203 092 267	210 471 405
	-3,43%	1,17%	-0,36%	2,78%	0,58%	2,54%	3,63%

Répartition des dépenses de fonctionnement (2022)



Les dépenses de personnel (53,62%) constituent la principale dépense de fonctionnement de la ville devant les dépenses de fonctionnement courant (22,54%).

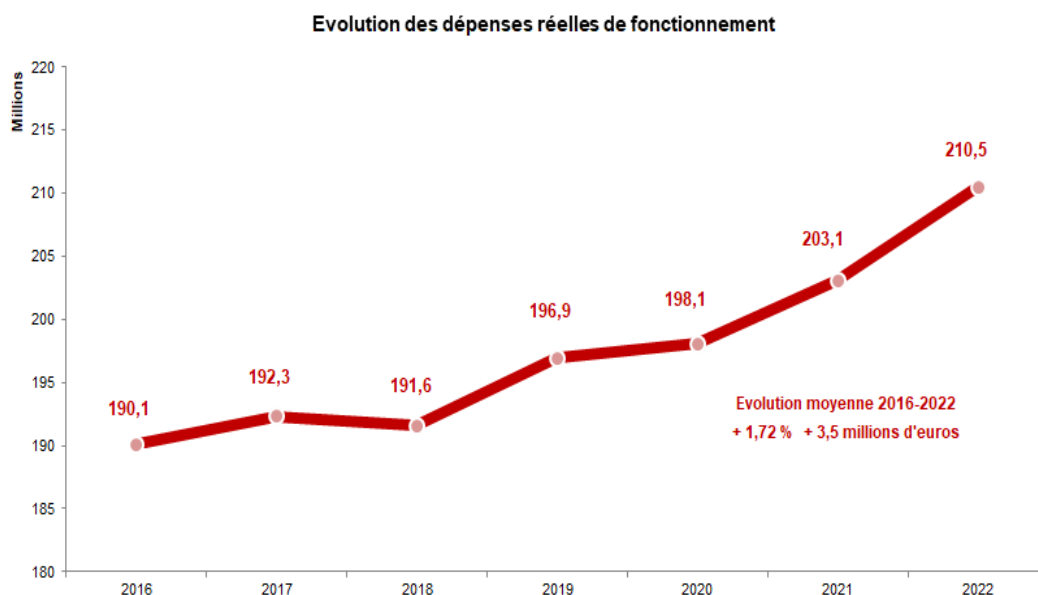
La ville consacre également 15,54% de son budget au financement d'Est-Ensemble et 6,31% à des versements de subventions, contingents et participations à des organismes extérieurs.

Les frais financiers, bien qu'en augmentation, ont représenté en 2022 seulement 1,44% des dépenses.

3.2.2 – Evolution des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 210,47 millions d'euros en 2022, soit une hausse de 7,38 millions d'euros (+3,63%) par rapport au précédent exercice.

Sur les cinq dernières années, ces dépenses ont augmenté en moyenne de 3,49 millions d'euros (+1,72%) par an.



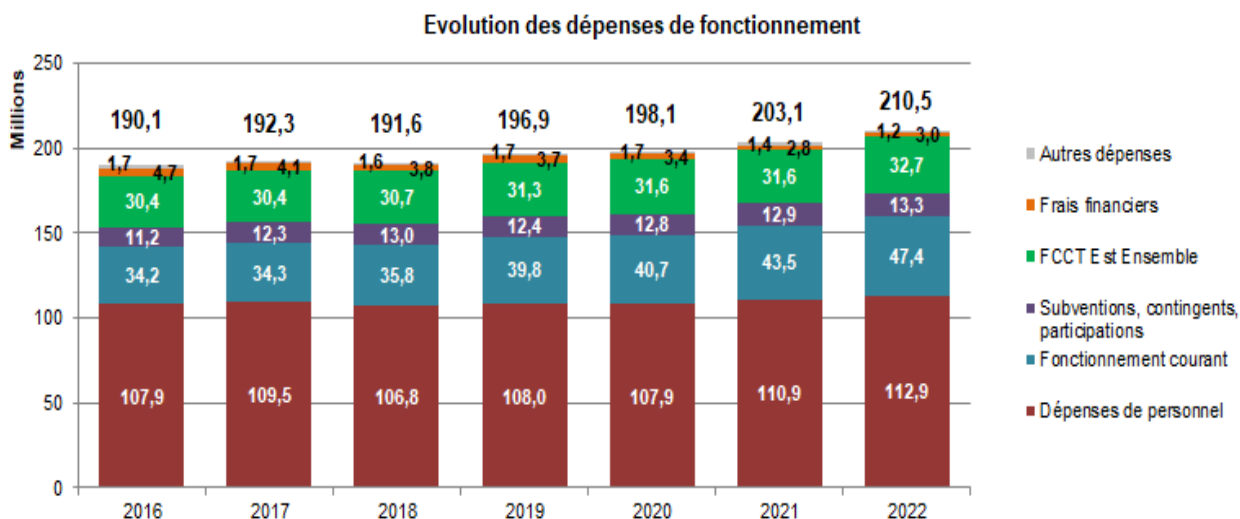
La forte progression des dépenses entre 2021 et 2022 est principalement la conséquence de l'inflation et de ces effets : explosion des prix de l'énergie, hausse générale des coûts, mesures de revalorisations salariales légitimes (augmentation du point d'indice de la fonction publique, plusieurs hausses du SMIC) et amorce de remontée des taux d'intérêt.

Cette hausse de 3,63 % reste inférieure au niveau moyen d'inflation constaté dans le pays (5,9% en décembre 2022) ou du panier du maire (estimé à 7,2%).

En 2021, les dépenses de fonctionnement avaient déjà fortement progressé (+5,03 millions d'euros ; +2,54%) dans un contexte de reprise des activités après un exercice 2020 marqué par la crise sanitaire et ses différents confinements. En 2022, la forte inflation et ses effets indirects expliquent les trois quarts de cette forte augmentation (environ 6,0 millions d'euros pour une progression totale de 7,38 millions d'euros). Dans un contexte « normal », sans inflation démesurée, les dépenses auraient augmenté de seulement +1,5 à 2,0 million d'euros (+0,6% à +1,0%). Elles sont donc maîtrisées.

Dans le détail, les évolutions par chapitre de dépenses sont les suivantes :

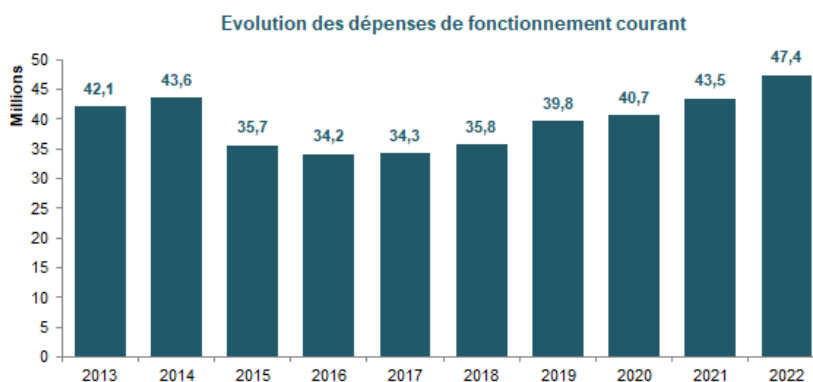
- Progression mesurée des dépenses de personnel (+1,92 millions d'euros ; +1,73%)
- Forte augmentation des dépenses courantes (+3,91 millions d'euros ; +8,99%)
- Hausse des subventions, contingents, participations (+0,42 million d'euros ; +3,30%)
- Augmentation mécanique du FCCT versé à Est Ensemble (+1,10 million d'euros ; +3,47%)
- Hausse des frais financiers (+0,23 million d'euros ; +8,36%)
- Baisse des autres dépenses (-0,21 million d'euros ; -15,42%)



3.2.3 – Les dépenses de fonctionnement courant

Ces dépenses, comptabilisés au chapitre 011 « charges à caractère général », correspondent globalement aux dépenses récurrentes et d'activités des services municipaux, hors frais de personnel.

Les dépenses de fonctionnement courant (47,44 millions d'euros) apparaissent en très forte augmentation par rapport à 2021 (+3,91 millions d'euros ; +8,99%). De par leur composition (énergie, achats de fournitures et de petits équipements, dépenses d'entretien-maintenance-réparation, prestations de services, etc.) ces dépenses constituent le premier poste touché par l'inflation. A un effet prix important s'ajoute également un effet volume avec la reprise à 100% des activités municipales, certains services ou activités ayant été encore en partie fermés en 2021.



La situation financière de la ville constatée fin 2014⁹ avait obligé la municipalité à réduire immédiatement ses dépenses de fonctionnement. De gros efforts avaient alors été réalisés sur les dépenses de fonctionnement courant, moins « rigides » que les dépenses de personnel, les charges financières ou encore les subventions et participations. Ces dépenses ont ensuite été stabilisées entre 2015 et 2018, le temps que la ville reconstitue ses équilibres budgétaires et retrouve une capacité financière suffisante pour améliorer le service public à la population.

⁹ Le Compte Administratif 2014 a été voté avec un déficit de -21,00 millions d'euros

A partir de 2018 et grâce à une situation financière largement assainie, les moyens alloués aux services municipaux progressent et les dépenses augmentent, tout en restant maîtrisées (restauration scolaire, propreté urbaine, entretien du patrimoine, sécurité).

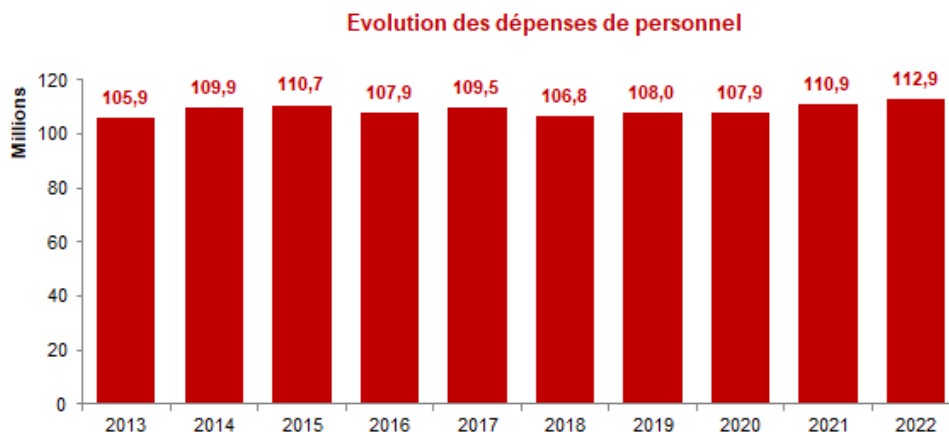
Les principales évolutions entre 2021 et 2022 auront concerné :

- L'augmentation des prix de l'énergie : +1,94 million d'euros
- L'augmentation du coût de la location d'Altais : + 500.000 euros
- Hausse du budget de formation des agents : +156.000 euros
- Augmentation du nombre de places en crèches (concession) : + 315.000 euros
- Retour à la normale de l'activité des services municipaux après des exercices 2020 et 2021 marquée par la crise sanitaire et la fermeture de nombreux équipements municipaux (restauration scolaire, centres de loisirs, culture, sports, manifestation) : +450.000 euros

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Energie (eau, électricité, chauffage ...)	4 983 365	4 623 509	4 158 473	4 384 145	4 822 342	4 858 670	6 799 501
Maintenance, entretien, réparation	2 331 092	2 120 454	2 680 902	2 636 514	3 108 323	3 844 706	3 529 998
Immobilier (locations, charges, taxes)	7 450 260	7 598 813	7 663 279	9 389 121	10 653 301	10 754 919	11 408 751
Prestations de services	6 335 991	6 644 307	7 649 396	9 240 878	8 216 948	11 531 008	11 836 222
Achat de fournitures	3 666 569	3 692 202	3 587 807	3 674 673	4 330 598	3 474 182	3 543 241
Locations mobilières	1 480 989	1 526 875	1 629 358	1 562 677	1 490 998	1 561 059	1 666 621
Communication, événementiel	985 961	947 979	1 013 209	1 049 176	790 985	872 974	957 028
Frais de télécommunication	843 646	602 476	651 567	551 198	596 685	392 928	399 121
Autres dépenses	6 084 610	6 511 273	6 749 240	7 283 481	6 663 587	6 233 549	7 297 876
FONCTIONNEMENT COURANT	34 162 482	34 267 889	35 783 232	39 771 864	40 673 766	43 523 995	47 438 358

3.2.4 – Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel ont représenté en 2022 une dépense de 112,85 millions d'euros et sont en progression par rapport à 2021 (+1,92 millions d'euros ; +1,73%).



L'augmentation des dépenses de personnel intègre plusieurs décisions gouvernementales sur les traitements dont la plus significative est la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de +3,5% au 1er juillet 2022 (+1,40 million d'euros pour six mois). Il faut également ajouter l'alignement du traitement minimum sur le SMIC (0,90 million d'euros sur l'année), la revalorisation des carrières et des rémunérations des agents de catégorie C, l'amélioration du début de carrière des agents de catégorie B ainsi que la reconduction de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) ou encore le GVT.

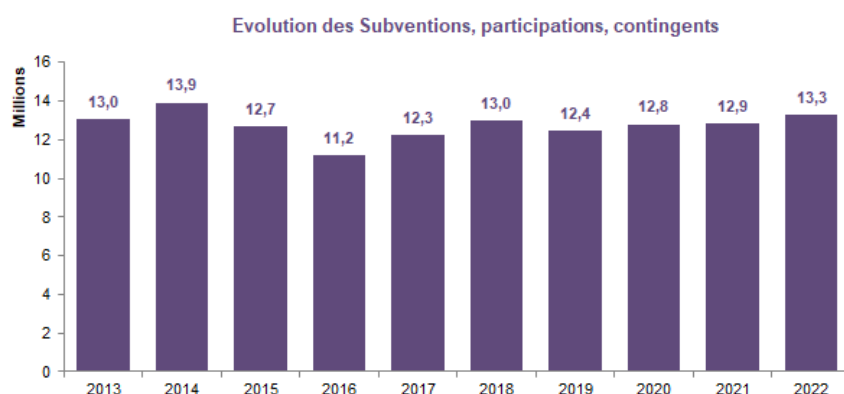
Dans ce contexte, l'augmentation des dépenses de personnel reste très mesurée car la ville a subi une baisse conjoncturelle de ses effectifs, en raison de départs (193 sorties en 2022), plus nombreux que les arrivées (157 entrées), notamment en raison de tensions fortes sur le marché de l'emploi, qui ont entraîné des difficultés de recrutement comme dans de nombreuses collectivités territoriales. Par ailleurs, l'adhésion au régime d'assurance chômage décidée en 2020 bénéficie désormais à la collectivité (-445.000 euros d'indemnités par rapport à 2021).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Rémunération des agents	73 124 606	74 009 033	73 128 301	73 915 315	74 049 215	75 325 383	77 372 435
Charges et cotisations sociales	28 982 884	29 811 971	29 089 824	29 734 395	29 475 341	31 233 214	31 746 019
Autres charges de personnel	5 818 275	5 671 016	4 557 559	4 359 212	4 339 006	4 373 201	3 735 487
DEPENSES DE PERSONNEL	107 925 764	109 492 020	106 775 684	108 008 921	107 863 562	110 931 797	112 853 941

3.2.5 – Les subventions, contingents et participations

Ces dépenses, regroupées au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » concernent à la fois les subventions versées aux associations, aux établissements publics (CCAS, Caisse des Ecoles, OPHM); les contributions obligatoires à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) et aux organismes de regroupements (Autolib, Vélib, SIFUREP, Forum Métropolitain) ; les participations aux écoles privées ainsi que les indemnités versées aux élus. La contribution à l'établissement public territorial Est-Ensemble est traitée séparément.

Le montant total des subventions, contingents et participations versées en 2022 a atteint 13,28 millions d'euros, une dépense en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent (+424.272 euros ; +3,30%). Globalement, ces dépenses sont relativement stables – hors effets de périmètre ou d'inflation – depuis 2018 et sont maîtrisées.



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Elus (indemnités, formation, groupes)	1 096 511	1 085 936	1 089 846	1 113 664	1 171 855	1 254 063	1 259 609
Subventions aux associations	5 512 863	5 255 831	5 235 705	5 379 559	5 194 303	5 242 166	5 218 168
Subventions aux CCAS	1 422 000	1 600 000	1 600 000	1 750 000	1 700 000	1 800 000	1 850 000
Subventions à la Caisse des Ecoles	739 001	1 035 995	1 394 210	1 056 703	953 352	1 029 030	1 418 276
Contribution à la BSPP	1 330 655	1 742 116	1 964 259	2 147 649	2 265 312	2 621 168	2 583 826
Contribution OPHM / CGLLS	472 000	1 000 000	959 000	618 410	618 410	0	0
Autres	590 229	535 664	717 819	380 920	902 007	905 839	946 660
Subventions, participations, contingents	11 163 259	12 255 542	12 960 839	12 446 905	12 805 239	12 852 266	13 276 538

La subvention à la Caisse des Ecoles a fortement augmenté (+389.246 euros), l'établissement ayant vu son excédent comptable fortement diminuer depuis 2019. L'aide de la ville revient donc à son niveau normal après 3 exercices de contribution réduite.

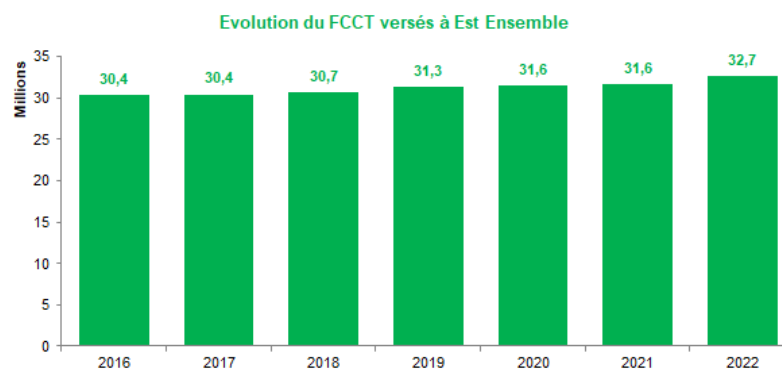
La subvention au CCAS a été légèrement revue à la hausse (+50.000 euros) afin de maintenir les moyens de l'établissement.

Les autres dépenses restent relativement stables. La participation à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) a légèrement diminué (-37.342 euros) après plusieurs exercices en très forte hausse.

3.2.6 – Le FCCT Est-Ensemble

Depuis l'instauration de la Métropole du Grand Paris le 1^{er} janvier 2016 et l'instauration des établissements publics territoriaux, ces derniers sont financées en grande partie par leurs communes membres par le biais du FCCT (fonds de compensation des charges territoriales).

Le financement de l'établissement public territorial (EPT) Est-Ensemble a représenté en 2022 une dépense totale de 32,70 millions d'euros, en augmentation par rapport à 2021 (+1,10 million d'euros, +3,47%).



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
FCCT Fiscal	29 333 093	29 388 195	29 554 164	29 862 091	30 033 746	30 062 699	30 555 877
FCCT Equilibre	703 406	700 802	702 847	708 535	710 588	713 064	1 144 515
FCCT Charges transférées	320 871	359 396	421 488	752 413	807 438	831 197	1 004 473
Total	30 357 370	30 448 393	30 678 499	31 323 039	31 551 772	31 606 960	32 704 865

Le FCCT est composé de trois parts :

- Une première part dite fiscale correspondant aux recettes fiscales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier non bâti, ancienne part salaire de la taxe professionnelle) que les communes perçoivent depuis le 1^{er} janvier 2016 à la place des groupements.

Cette part est revalorisée automatiquement chaque année en partie en fonction de l'actualisation forfaitaire des bases fiscales (+3,4% en 2022), ce qui explique une progression de 493.178 euros par rapport à 2021.

- Une deuxième part dite équilibre pour contribuer au financement général d'Est-Ensemble.

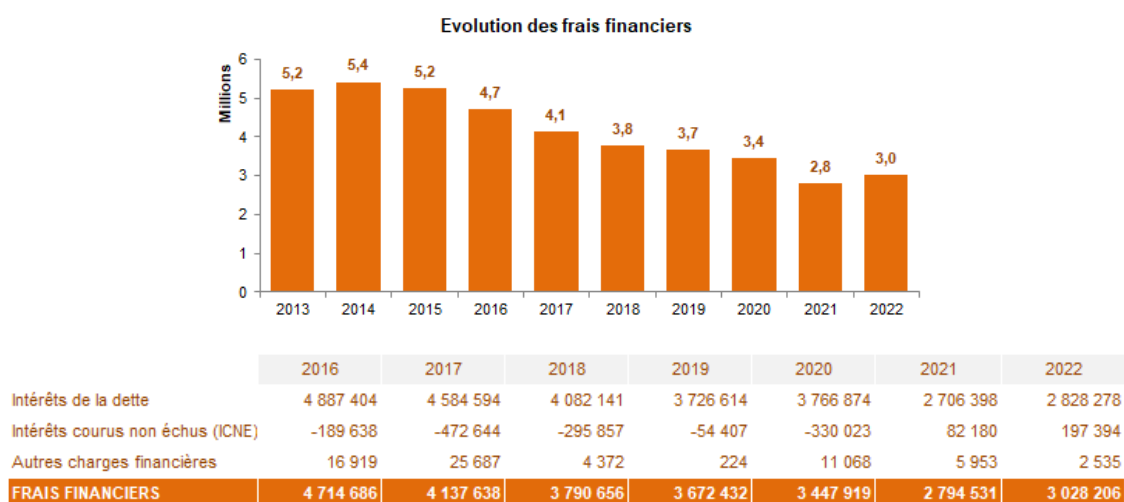
Le dernier pacte fiscal et financier adopté par le territoire ayant porté le besoin de financement de 2,5 à 4,0 millions d'euros par an, somme à répartir entre les communes membres, la participation de Montreuil a augmenté de 431.451 euros.

- Une troisième part dite charges transférées correspondant à l'évaluation des charges transférées par la commune à Est-Ensemble. Les montants sont arrêtés en CLECT¹⁰.

Cette part a augmenté de 173.276 euros en 2022 car elle intègre un calcul de certaines dépenses aux montants réels (et non forfaitaires) : PLUI, renouvellement urbain et SIG.

3.2.7 – Les frais financiers

Du fait de la stabilité de l'encours de la dette, d'un contexte de taux historiquement bas et de la gestion active menée par la municipalité, les charges financières ont constamment diminué entre 2014 et 2021. La progressive remontée du taux directeur de la banque centrale européenne (BCE) et des taux d'intérêts amorcée au cours de l'année 2022 marque un fort retournement de tendance. Pour Montreuil, l'effet aura été mesuré sur l'exercice 2022 avec une progression des charges financières limitée à +233.675 euros (+8,36%).



En 2022, la ville a payé 2,83 millions d'euros au titre des intérêts directs de la dette auxquelles il faut ajouter une écriture comptable de 197.394 euros au titre des intérêts courus non échus (ICNE) constatés d'avance¹¹.

Enfin, les différentes mobilisations de la ligne de trésorerie (emprunt à court terme pour faire face à des besoins ponctuels de trésorerie) dont dispose la ville lui ont coûté 2.535 euros.

3.2.8 – Les autres dépenses de fonctionnement

Ces autres dépenses regroupent les charges comptabilisées aux chapitres 014 « atténuations de produits », 656 « frais de fonctionnement des groupes d'élus » ou 67 « charges exceptionnelles ».

En 2022, la ville a versé 389.022 euros au titre de sa contribution au FPIC¹². Les autres reversements ont concerné le paiement de frais de gestion des forfaits post-stationnement

¹⁰ La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité.

¹¹ Différence entre les ICNE constatés en 2021 (345.610,60 euros) et ceux constatés en 2022 (543.004,19 euros)

¹² Fond de péréquation inter communal. Sur l'exercice 2022, la ville a également perçu une recette de 2.468.470 euros, soit au final une recette nette de 2.079.468 euros.

(FPS) à l'ANTAI pour 193.394 euros ainsi que des remboursements suite à des dégrèvements de fiscalité pour 145.546 euros.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Reversement AC Est Ensemble (014)	305 603	305 603	305 603		305 603		
Contribution FPIC (014)	726 031	1 084 548	751 845	768 949	448 204	442 943	389 002
Autres reversements (014)	12 925	15 000	58 066	378 130	312 140	325 608	399 258
Frais de fonctionnement des groupes (656)	54 007	94 180	107 406	97 850	53 891	87 680	97 271
Bourses, prix, subventions exceptionnelles (67)	67 536	86 722	146 323	111 188	407 879	267 330	120 497
Titres annulés sur ex antérieur (67)	48 229	63 985	158 321	304 926	93 059	35 769	64 884
Autres charges exceptionnelles (67)	535 411	49 411	86 178	36 781	103 510	223 389	98 584
AUTRES DEPENSES	1 749 742	1 699 449	1 613 742	1 697 824	1 724 285	1 382 718	1 169 496
Débets / remises gracieuses Comptables DGFIP							800 697

3.2.9 – Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs et ont un impact sur la trésorerie, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des écritures comptables sans flux financiers réels. Ces mouvements sont neutres car équilibrées en dépenses et en recettes. Elles peuvent être effectuées au sein d'une même section (comptes de stock ou de patrimoine) ou engendrer des transferts entre la section de fonctionnement et celle d'investissement (amortissements en fonctionnement de dépenses ou de recettes d'investissement).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
042 Dotations aux amortissements	8 966 028	9 156 402	8 697 274	9 211 955	9 841 614	10 190 907	11 363 949
042 Autres recettes d'ordre (cessions)	2 262 837	1 632 949	3 105 265	5 120 560	3 378 300	3 067 309	4 547 952
043 Opé d'ordre à l'intérieur de la section					5 103 803		
DEPENSES D'ORDRE	11 228 865	10 789 351	11 802 539	14 332 516	18 323 718	13 258 216	15 911 901

En 2022, la ville a procédé aux dépenses d'ordre suivantes :

- 11.363.949 euros au titre des dotations aux amortissements, mouvement comptable qui permet de prendre en considération la dévalorisation ou dépréciations des actifs de la collectivité (cette dépense correspond à une recette d'investissement du même montant, elle favorise l'autofinancement et doit permettre le renouvellement des biens et matériels).
- 4.547.952 euros au titre du transfert en investissement des cessions d'immobilisations comptabilisées en section de fonctionnement (cette dépense correspond à une recette d'investissement du même montant).

III.3 | Résultats de fonctionnement

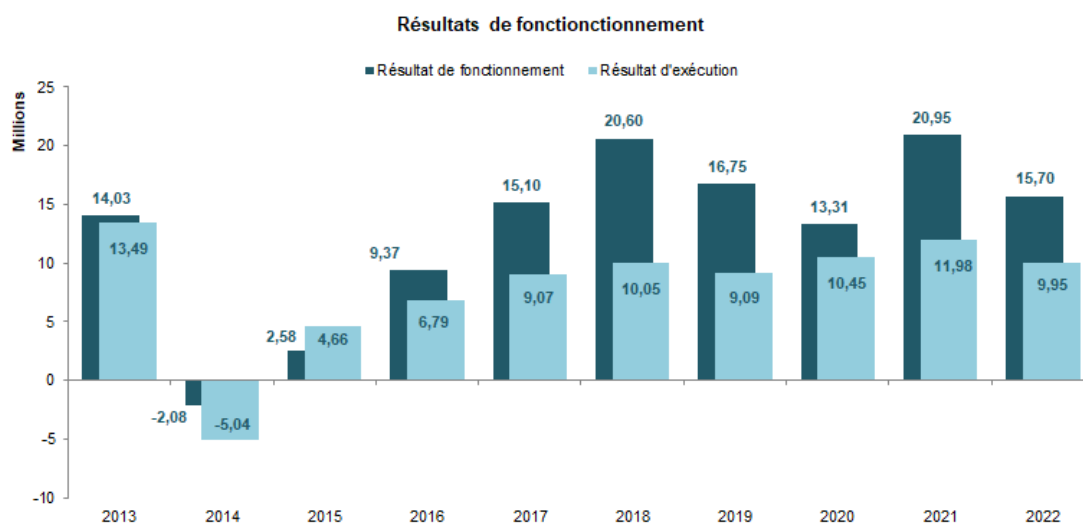
L'exercice 2022 a été clôturé avec un excédent fonctionnement de 15,70 millions d'euros, composé du résultat de l'exécution de l'exercice 2022, soit 9,95 millions d'euros, et de la reprise du résultat de fonctionnement 2021 non affecté au financement direct de l'investissement et donc repris en section de fonctionnement, soit 5,75 millions d'euros.

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes de fonctionnement	208 093 691	212 163 289	213 451 023	220 340 095	226 842 134	228 333 878	237 131 104
Dépenses de fonctionnement	201 302 167	203 090 280	203 405 190	211 253 500	216 390 261	216 350 484	227 184 003
Résultat d'exécution	6 791 524	9 073 009	10 045 832	9 086 595	10 451 873	11 983 395	9 947 101
Résultat n-1 repris	2 583 139	6 031 472	10 550 309	7 666 697	2 857 758	8 971 127	5 752 118
Résultat de fonctionnement	9 374 663	15 104 481	20 596 142	16 753 292	13 309 631	20 954 522	15 699 219

Le résultat d'exécution de fonctionnement (9,95 millions d'euros) est en légère diminution par rapport à 2021 mais reste à un niveau correct, dans la moyenne des résultats observés depuis 2017.

Surtout, il convient de signaler que le résultat de l'exercice précédent contenait 2,22 millions d'euros de recettes de la redevance « horodateurs ». En neutralisant cette recette exceptionnelle, il aurait été de 9,76 millions d'euros.



IV SECTION D'INVESTISSEMENT – présentation détaillée

En section d'investissement l'exécution des crédits, présentée ci-après, comprend l'ensemble des mandats de paiement et des titres de recettes émis au cours de l'exercice concernée : les restes à réaliser en dépenses et en recettes ne sont donc pas intégrés.

IV.1 | Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement constatées au compte administratif 2022 sont arrêtées à 56,93 millions d'euros dont 52,12 millions d'euros de dépenses réelles et 4,81 million d'euros de dépenses d'ordre.

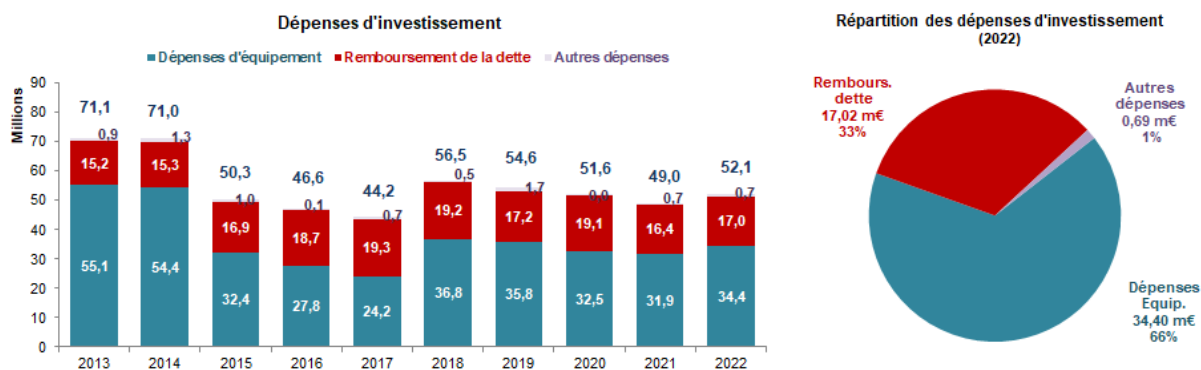
4.1.1 – Présentation générale

		PRESENTATION COMPTABLE						
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
20	Immobilisations incorporelles	2 906 920	1 583 766	1 256 902	1 769 857	1 188 439	1 121 439	708 960
204	Subventions d'équipement	3 161 871	312 555	1 688 487	3 061 011	5 224 137	3 189 108	1 546 325
21	Immobilisations corporelles	12 533 900	11 529 065	11 605 480	18 611 157	20 035 889	22 701 914	25 848 205
23	Immobilisations en cours	4 317 772	4 122 762	2 131 418	1 513 134	282 192	862 063	981 288
	Opérations votées	4 858 825	6 607 085	20 161 119	10 805 483	5 733 773	4 029 825	5 320 188
	Dépenses d'équipement	27 779 288	24 155 234	36 843 405	35 760 643	32 464 430	31 904 349	34 404 966
10	Dotations, fonds divers et réserves				59 267		120 817	494 712
13	Subventions d'investissement		283 751	436 903			481 645	64 969
16	Emprunts et dettes	18 730 835	21 332 694	22 866 525	22 189 645	69 174 337	16 426 223	17 028 708
	dont refinancement / gestion de dette		2 000 000	3 687 500	5 000 000	50 062 460		
26	Participations et créances rattachées					1	5 000	112 500
27	Autres immobilisations financières		425 360	16 175	1 586 473	22 878		10 500
	Dépenses financières	18 730 835	22 041 805	23 319 603	23 835 385	69 197 216	17 033 685	17 711 389
	45 - Opérations pour compte de tiers	62 616	7 062	18 349	11 374	16 734	110 123	7 754
	Dépenses réelles d'investissement	46 572 738	46 204 101	60 181 358	59 607 402	101 678 380	49 048 158	52 124 110
040	Dépenses d'ordre	2 513	2 509			86 157	86 157	97 751
040	Dépenses d'ordre (cessions)		6 000	221 775	2 510		85 469	20 456
041	Opérations patrimoniales	2 497 494	836 887	2 182 031		658 131		4 687 098
	Dépenses d'ordre d'investissement	2 500 007	845 396	2 403 805	2 510	744 288	171 626	4 805 305
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	49 072 745	47 049 497	62 585 163	59 609 912	102 422 668	49 219 784	56 929 415

		PRESENTATION RETRAITEE						
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Dépenses d'équipement	27 779 288	24 155 234	36 843 405	35 760 643	32 464 430	31 904 349	34 404 966
	Remboursement de la dette	18 729 665	19 331 138	19 172 026	17 187 955	19 111 878	16 425 169	17 028 218
	Autres dépenses	63 786	717 729	478 426	1 658 804	39 613	718 640	690 925
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	46 572 738	44 204 101	56 493 857	54 607 402	51 615 921	49 048 158	52 124 110

Afin de simplifier la présentation, il est possible de classer les dépenses d'investissement en trois catégories :

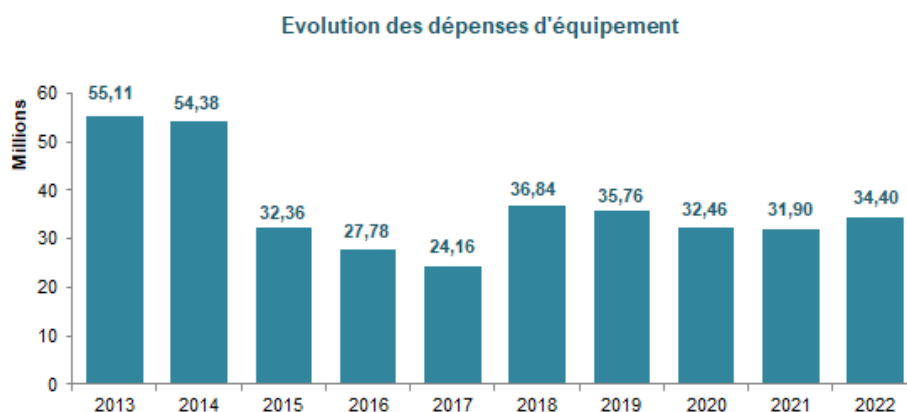
- Les dépenses d'équipement qui regroupent toutes les dépenses affectant directement le patrimoine de la collectivité (travaux, acquisition, grosse réparation...) ainsi que les subventions d'équipement versées.
- Le remboursement en capital de la dette
- Les autres dépenses qui peuvent regrouper d'éventuels remboursements de dotations ou subventions perçues à tort, des prises de participation, des immobilisations financières (dépôts de caution) et les opérations réalisées pour compte de tiers.



4.1.2 – Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement (chapitre 20, 21, 23 et 204) comprennent l'ensemble des dépenses liées à des immobilisations incorporelles (20 – biens immatériels, sans substance physique : études avant travaux, licences, brevets), à des immobilisations corporelles (21 et 23 – actifs physiques : travaux neufs, grosses réparations sur le patrimoine existant, acquisitions de matériel ou mobiliser, etc.) ainsi que les subventions versées à des tiers pour réaliser des investissements.

En 2022, la ville a réalisé des dépenses d'équipement à hauteur de 34,40 millions d'euros, un niveau dans la moyenne des années précédentes et conforme aux capacités financières de la commune (35 millions d'euros par an).

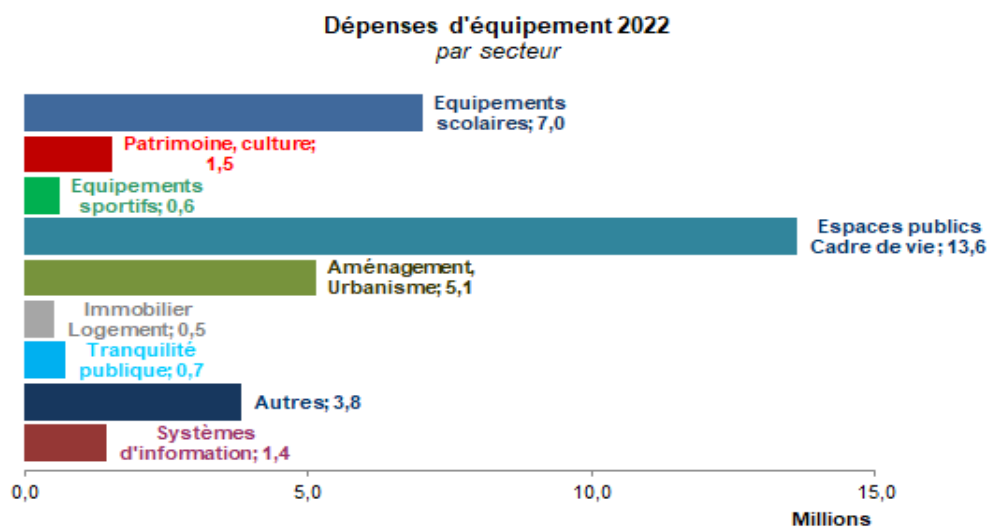


Depuis 2015, la ville investit selon ses capacités (en moyenne 31,96 millions d'euros sur les huit dernières années), tout en maîtrisant son encours de dette. En 2013 et 2014, la ville avaient réalisé plus de 50 millions d'euros d'investissement mais au prix de l'utilisation de l'intégralité de ses réserves et d'un recours massif à l'emprunt. La dette de la ville était ainsi passée de 169,76 millions d'euros à 217,87 millions d'euros, générant ainsi des dépenses supplémentaires (remboursements et frais financiers) rognant sur les capacités d'investissement des années suivantes.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Immobilisation incorporelles (20)	2 984 536	1 946 190	1 459 940	2 455 305	1 631 901	1 298 827	786 138
Subventions d'équipement (204)	3 161 871	312 555	1 688 487	3 061 011	5 224 137	3 189 108	1 546 325
Immobilisations corporelles (21-23)	21 632 881	21 896 489	33 694 979	30 244 327	25 608 392	27 416 414	32 072 503
Dépenses d'équipement	27 779 288	24 155 234	36 843 405	35 760 643	32 464 430	31 904 349	34 404 966

Les dépenses d'équipement réalisées concernant essentiellement des éléments de son patrimoine (immobilisations incorporelles ou corporelles) même si la ville a également versé en 2022 des subventions d'équipement à des tiers pour 1,55 millions d'euros.

Conformément aux priorités municipales, les dépenses d'équipement réalisées ont principalement concerné les espaces publics et le cadre de vie (13,62 millions d'euros) et les équipements scolaires (7,02 millions d'euros).



Principales dépenses réalisées en 2022 :

Equipements scolaires (7,02 m€) : groupe scolaire Guy Moquet - Estienne d'Orves, groupe scolaire Diderot, école maternelle Henri Wallon, solde du groupe scolaires Odru, entretien courant des écoles et réfection des cours d'école, matériel et équipement de restauration scolaire

Patrimoine, équipements culturels (1,53 m€) : église Saint-Pierre Saint Paul, matériel et équipements.

Equipements sportifs (0,63 m€) : chemins de la glisse, entretien courant des équipements sportifs (gymnases, stades) et matériel.

Espaces publics et cadre de vie (13,62 m€) : Place des Rufins, Place de la République, rue Marceau, aménagements cyclables et mobilité, PRUS La Noue, PRUS Bel Air, acquisition de balayeuses électriques, renouvellement de l'éclairage public, aménagement des espaces publics, réalisation d'une aire d'accueil pour les gens du voyage, aménagement des murs à pêches, entretien courant des voiries, des réseaux, des espaces verts, des aires de jeu, du patrimoine arboré et du cimetière, solde des projets de la saison 2 des BUPA.

Opérations d'aménagement, urbanisme (5,12 m€) : ZAC Fraternité, Aménagement des terrains provisoires pour les gens du voyage.

Immobilier, logement (0,52 m€) : subventions pour surcharges foncières, lutte contre l'habitat indigne, entretien du patrimoine privé communal.

Tranquillité publique (0,71 m€) : plan particulier de mise en sûreté (PPMS) et alarmes, matériel Police Municipale.

Système d'information (1,43 m€) : renouvellement TOIP, extension des réseaux de fibre, matériel informatique, licences, logiciels, entretien des réseaux.

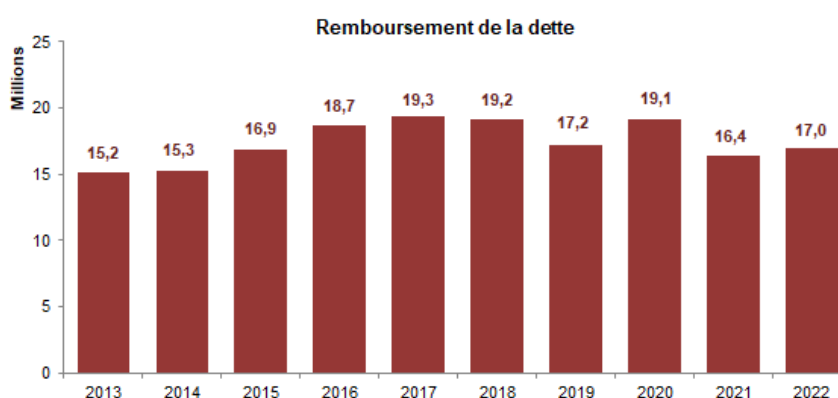
Autres (3,83 m€) : mise en sécurité et réaménagement de l'Hôtel de Ville, entretien courant des bâtiments communaux, acquisition de mobilier, de matériel pour les services municipaux.

4.1.3 – Le remboursement de la dette

Le remboursement de la dette a représenté une dépense de 17,03 millions d'euros en 2022 après avoir frôlé les 20 millions d'euros annuels ces dernières années, conséquence de l'augmentation de l'encours de dette en 2014 et 2015 et du fait de son profil d'amortissement. Cette lourde dépense freine la capacité de la ville à investir.

La ville a donc mené en 2018 et 2020 plusieurs opérations de renégociation de ces contrats de dette afin d'allonger l'amortissement et de revoir les taux pratiqués, ce qui explique que le niveau de remboursement a diminué en 2019 puis nettement en 2021.

Progressivement, et en fonction du niveau d'emprunt des prochaines années, le remboursement annuel va augmenter et tendre plus ou moins vite vers 20 millions d'euros.



4.1.4 – Les autres dépenses d'investissement

Les autres dépenses d'investissement (690.925 euros) réalisées en 2022 comprennent :

- 494.712 euros de remboursement de trop perçu de taxe d'aménagement (*chapitre 10*)
- 64.969 euros de remboursement d'un PAE perçu à tort (*chapitre 13*)
- 490 euros de remboursements de dépôts de garantie (*compte 165*)
- 112.500 euros de prise de participation à la SPL Résilience et Innovation (*chapitre 26*)
- 10.500 euros de révision du dépôt de garantie versé dans le cadre de la location d'Altaïs (*chapitre 27*)
- 7.754 euros € de travaux d'office réalisés pour compte de tiers dans des cas de périls le plus souvent (*chapitre 45*)

4.1.5 – Les dépenses d'ordre d'investissement

En 2022, la ville a également procédé à des dépenses d'ordre d'investissement :

- 97.751 euros au titre de l'amortissement de subventions perçues
- 20.456 euros au titre d'écritures comptables relatives aux cessions de patrimoine

4.1.6 – Les restes à réaliser

Au compte administratif 2022 figurent également 12,07 millions d'euros de restes à réaliser dont 12,05 millions d'euros de dépenses d'équipement et 0,02 million d'euros correspondant un reversement de subvention.

IV.2 | Financement de l'investissement

Les recettes d'investissement constatées au compte administratif 2022 sont arrêtées à 62,06 millions d'euros dont 41,46 millions d'euros de recettes réelles et 20,60 millions d'euros de recettes d'ordre.

4.2.1 – Présentation générale

PRESENTATION COMPTABLE							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
13 Subventions d'investissement	8 061 434	7 148 974	6 809 424	6 361 475	4 317 335	2 223 764	7 314 919
16 Emprunts et dettes	18 004 002	18 000 000	22 374 220	21 000 000	68 512 761	15 108 647	13 000 490
dont refinancement / gestion de dette		2 000 000	3 687 500	5 000 000	50 062 460		
2x Immobilisations (remboursement)	0		77 822	190 000	47 640		
Recettes d'équipement	26 065 436	25 148 974	29 261 466	27 551 475	72 877 736	17 332 410	20 315 409
10 Dotations et fonds divers	7 406 608	5 347 775	6 381 903	7 125 780	8 696 023	8 205 779	5 888 887
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		3 448 221	4 554 172	12 929 445	13 895 534	4 338 503	15 202 404
26 Participations						28 000	
27 Autres immobilisations financières	154 800	30 454			524 782	49 749	
Recettes financières	7 561 408	8 826 450	10 936 075	20 055 225	23 116 339	12 622 032	21 091 291
45 - Opérations pour compte de tiers	58 794	61 991	27 779	6 628	662	126 189	56 765
Recettes réelles d'investissement	33 685 638	34 037 415	40 225 320	47 613 328	95 994 737	30 080 631	41 463 465
040 Recettes d'ordre (amortissements)	8 966 028	9 156 402	8 697 274	9 211 955	9 841 614	10 190 907	11 363 949
040 Cessions d'immobilisations	2 262 837	1 632 949	3 105 265	5 120 560	3 378 300	3 067 309	4 547 952
041 Opérations patrimoniales	2 497 494	836 887	2 182 031		658 131		4 687 098
Recettes d'ordre d'investissement	13 726 358	11 626 237	13 984 570	14 332 516	13 878 045	13 258 216	20 598 999
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	47 411 996	45 663 653	54 209 890	61 945 843	109 872 782	43 338 847	62 062 464

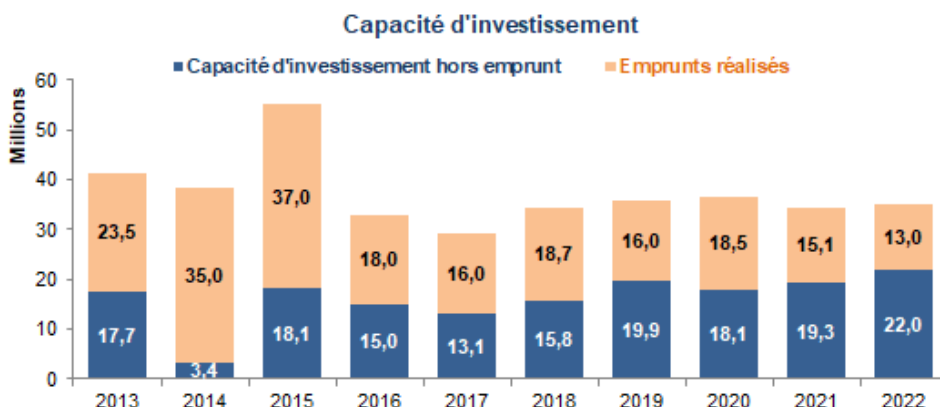
PRESENTATION RETRAITEE							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Subventions d'investissement	8 061 434	7 148 974	6 809 424	6 361 475	4 317 335	2 223 764	7 314 919
FCTVA	6 432 964	4 088 815	3 322 950	3 623 787	5 530 026	5 309 728	4 461 812
Taxe d'aménagement	973 644	1 258 960	3 058 953	3 501 993	3 165 997	2 896 051	1 427 075
Excédents de fonctionnement capitalisés	0	3 448 221	4 554 172	12 929 445	13 895 534	4 338 503	15 202 404
Cessions d'immobilisations nettes	2 262 837	1 626 949	2 883 490	5 118 050	3 378 300	2 981 840	4 527 496
Autres recettes	217 596	92 445	105 601	196 628	573 385	203 938	57 255
Dotations aux amortissement nettes	8 963 515	9 153 892	8 697 274	9 211 955	9 755 457	10 104 750	11 266 198
Emprunts nouveaux	18 000 000	16 000 000	18 686 720	16 000 000	18 450 000	15 108 000	13 000 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT	44 911 989	42 818 257	48 118 584	56 943 333	59 066 035	43 166 575	57 257 159

L'analyse du financement des investissements nécessite un retraitement et une analyse particulière. D'une part, parce que prioritairement, ce sont les ressources de fonctionnement et son excédent sur les recettes qui doivent financer les dépenses d'investissement. Ensuite, parce qu'il est fréquent de constater des déficits d'investissement qui sont repris en année n+1 et financés par le compte 1068, ce qui, comptablement, gonfle les dépenses et les recettes d'investissement et nuit à une lecture compréhensible du financement des investissements.

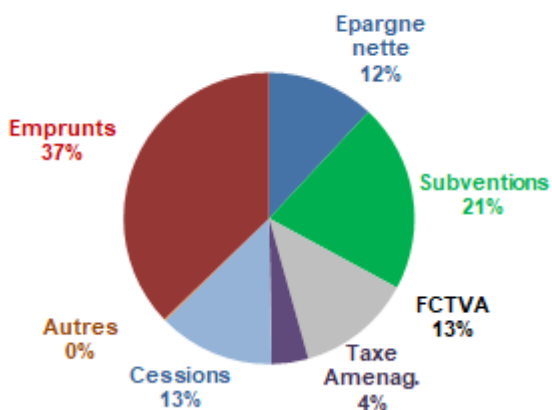
4.2.2 – Le financement des investissements

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Epargne nette	-2 974 626	-1 104 237	-428 919	1 110 596	1 095 452	5 662 976	4 185 081
Subventions d'investissement	8 061 434	7 148 974	6 809 424	6 361 475	4 317 335	2 223 764	7 314 919
FCTVA	6 432 964	4 088 815	3 322 950	3 623 787	5 530 026	5 309 728	4 461 812
Taxe d'Aménagement	973 644	1 258 960	3 058 953	3 501 993	3 165 997	2 896 051	1 427 075
Cessions d'immobilisations	2 262 837	1 626 949	2 883 490	5 118 050	3 378 300	2 981 840	4 527 496
Autres recettes	217 596	92 445	105 601	196 628	573 385	203 938	57 255
Ressources d'investissement	17 948 475	14 216 144	16 180 418	18 801 933	16 965 043	13 615 321	17 788 557
Capacité d'investissement hors emprunt	14 973 849	13 111 907	15 751 499	19 912 529	18 060 495	19 278 297	21 973 638
Emprunts réalisés	18 000 000	16 000 000	18 686 720	16 000 000	18 450 000	15 108 000	13 000 000

Malgré une épargne en baisse, la capacité d'investissement de la ville, hors emprunts nouveaux, a progressé en 2022 (de 19,28 à 21,97 millions d'euros) grâce aux cessions réalisées (4,53 millions d'euros) et aux subventions perçues (7,31 millions d'euros).



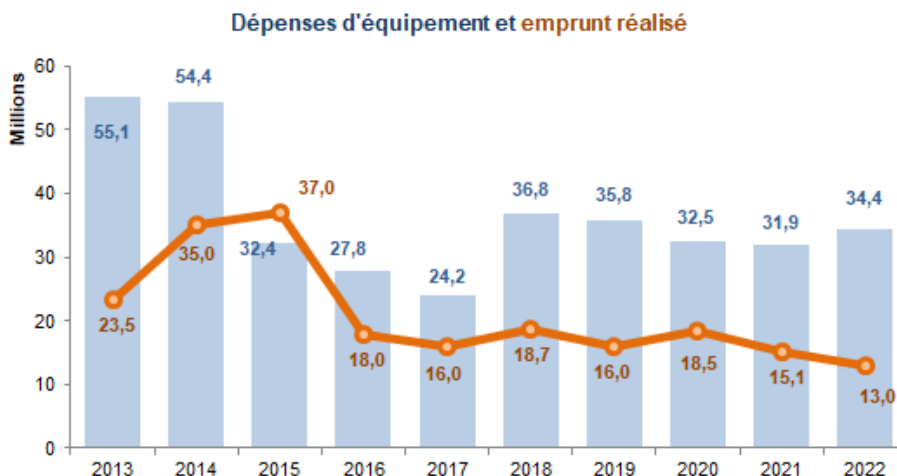
Répartition du financement des investissements (2022)



Si l'emprunt reste une source de financement importante (13,00 m€, 37% des d'investissement), sa part ne cesse de diminuer au fur et à mesure que l'épargne progresse et que la ville diversifie ses recettes d'investissement.

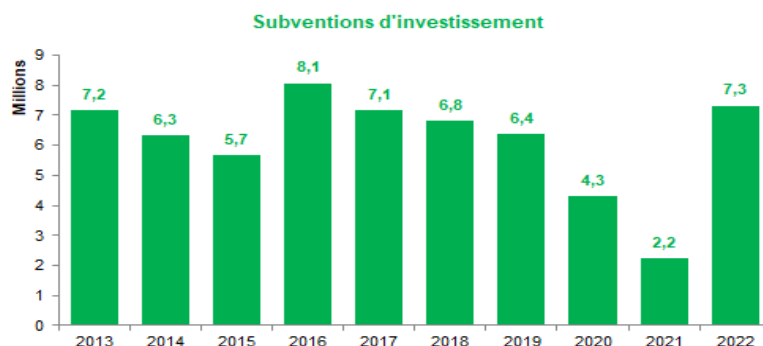
Les autres ressources d'investissement perçues en 2022 ont été les subventions (7,31 m€, 21%), le remboursement du FCTVA (4,46 m€, 13%), la taxe d'aménagement (1,43 m€, 4%) ainsi que la réalisation de cessions foncières (4,53 m€, 13%), ressource qui s'amenuise au fil du temps en fonction du patrimoine cessible restant.

Le graphique ci-dessous illustre le lien entre niveau d'investissement (dépenses d'équipement réalisées) et l'emprunt. La dépendance à l'emprunt a énormément diminué depuis 2017.



4.2.3 – Les subventions perçues

En 2022, la ville a perçu 7,31 millions d'euros au titre des subventions d'investissement, un niveau nettement supérieur à celui des années précédentes mais conforme à la moyenne des subventions perçues entre 2013 et 2019.

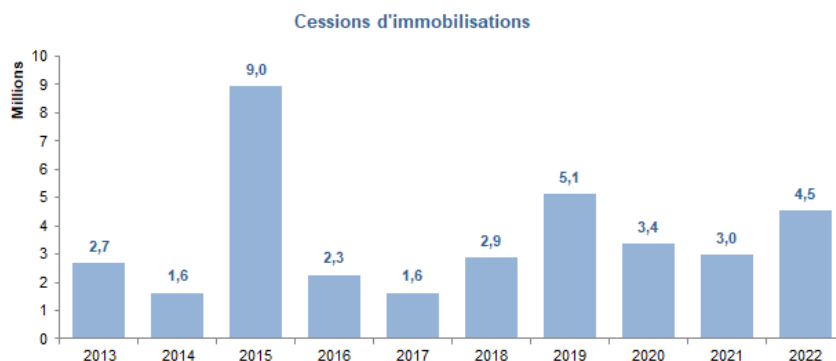


Les principales subventions perçues ont été les suivantes :

- 2.665.884 euros (*solde*) au titre de la participation de l'aménageur à la construction d'un groupe scolaire dans le cadre de la ZAC Boissière / Acacia
- 1.458.661 euros au titre des amendes de police
- 701.087 euros dans le cadre de la convention de relocalisation des familles de la communauté des « gens du voyage » dans le cadre du prolongement du tramway T1 (RATP)
- 450.000 euros pour la réalisation d'un centre de loisirs GS Odru (CAF)
- 319.241 euros (*acompte*) pour la réalisation du plan vélo (Conseil régional)
- 308.368 euros au titre des travaux réalisés à l'hôtel de ville (Etat - DSIL)
- 263.440 euros pour l'acquisition de balayeuses électriques (Sipperec)
- 174.120 euros pour l'acquisition de balayeuses électriques (MGP)
- 146.600 euros (*acompte*) pour la restauration de l'Eglise (DRAC)
- 108.000 euros (*solde*) pour la réalisation d'un centre de loisirs A.Davis (CAF)
- 92.549 euros pour l'installation de caméra de videoprotection (Conseil régional)
- 82.230 euros (*acompte*) pour la restauration de l'Eglise (Conseil régional)
- 54.000 euros au titre de la vidéo protection (Etat – DSIL)
- 40.000 euros au titre de la cyber sécurité (Etat)

4.2.4 – Les cessions foncières réalisées

En 2022, la ville a effectué pour 4,53 millions d'euros de cessions de patrimoine.



Les principales cessions réalisées ont été les suivantes :

- Parcelles de la ZAC Boissière Acacia : 1.154.751 euros
- 19-21, rue Paul Bert : 701.650 euros

- Lot 21B de Mozinor : 560.000 euros
- 23-29 et 41-43 rue Saint Antoine : 554.400 euros
- 40-42, rue des Ruffins : 283.795 euros
- 30 bis, rue des haies fleuries : 175.500 euros
- 16, rue de Lagny : 173.000 euros
- Parts de la SEMIMO : 150.000 euros
- 121, boulevard Henri Barbusse : 121.000 euros
- 31, rue Alexis Lepère : 120.000 euros
- 6, rue du docteur Roger Brandon : 102.280 euros

4.2.5 – Les autres recettes d'investissement

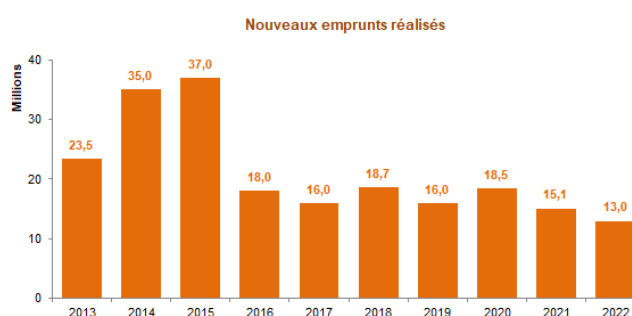
En 2022, la ville a également perçu 4,46 millions d'euros au titre du FCTVA (remboursement de la TVA payée sur les investissements réalisés en 2020) et 1,43 millions d'euros au titre de la taxe d'aménagement.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
FCTVA	6 432 964	4 088 815	3 322 950	3 623 787	5 530 026	5 309 728	4 461 812
Taxe d'Aménagement	973 644	1 258 960	3 058 953	3 501 993	3 165 997	2 896 051	1 427 075
Autres recettes d'investissement	217 596	92 445	105 601	196 628	573 385	203 938	57 255

Les autres recettes d'investissement concernent le remboursement de travaux d'office effectués pour compte de tiers (56.765 euros, chapitre 45) et des dépôts de garantie (490 euros, compte 165).

4.2.6 – Les emprunts réalisés¹³

En 2022, la ville a réalisé 13,00 millions d'euros d'emprunts répartis en 2 contrats: 7,00 millions d'euros à taux fixe à 0,87% (AFL) et 6,00 millions d'euros à taux variable *Euribor 3 mois + 0,50%* (AFL). Il s'agit du plus faible niveau d'emprunt réalisé depuis 10 ans.



4.2.7 – Les restes à réaliser

Au compte administratif 2022 figurent également 6,00 millions d'euros de restes à réaliser correspondant à un emprunt de 6,00 millions d'euros signé fin 2022 auprès de l'AFL et non mobilisé avant le 31 décembre 2022¹⁴.

¹³ Voir p.39 - paragraphe VII.1 | La gestion de la dette au cours de l'exercice 2022

¹⁴ Voir p.39 - paragraphe VII.1 | La gestion de la dette au cours de l'exercice 2022

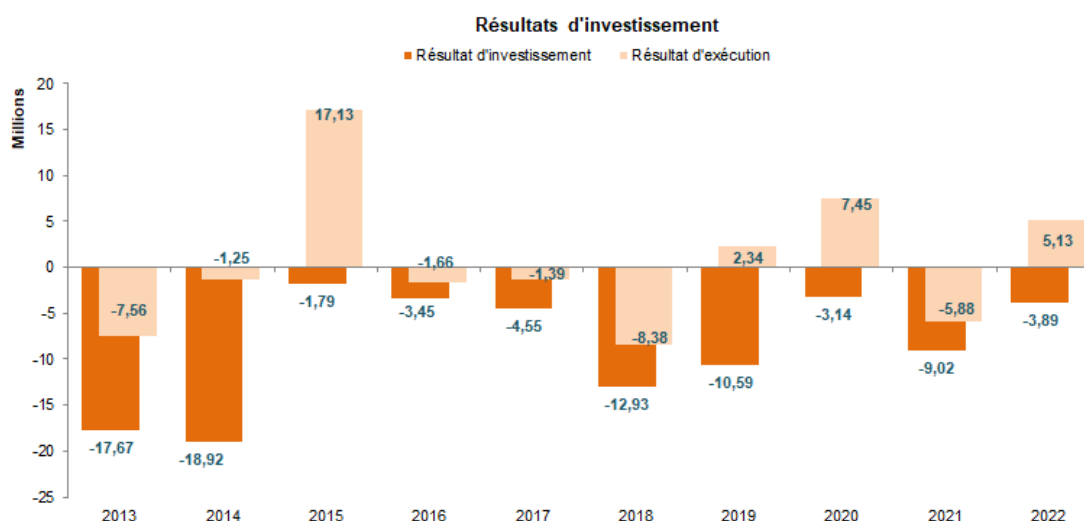
IV.3 | Résultats d'investissement

L'exercice 2022 a été clôturé avec un déficit d'investissement de -3,89 millions d'euros composé de l'excédent de l'exécution 2022, soit 5,13 millions d'euros, et de la reprise du déficit d'investissement 2021, soit -9,02 millions d'euros.

RESULTAT D'INVESTISSEMENT							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes d'investissement	47 411 996	45 663 653	54 209 890	61 945 843	109 872 782	43 338 847	62 062 464
Dépenses d'investissement	49 072 745	47 049 497	62 585 163	59 609 912	102 422 668	49 219 784	56 929 415
Résultat d'exécution	-1 660 749	-1 385 844	-8 375 273	2 335 931	7 450 114	-5 880 937	5 133 049
Résultat n-1 repris	-1 787 472	-3 168 328	-4 554 172	-12 929 445	-10 593 514	-3 143 400	-9 024 336
Résultat d'investissement	-3 448 221	-4 554 172	-12 929 445	-10 593 514	-3 143 400	-9 024 336	-3 891 287

Ce déficit d'investissement est largement couvert par l'excédent de la section de fonctionnement (15,70 millions d'euros).

D'une manière générale, le résultat d'investissement est une donnée qui, isolée, reste peu significative, puisque pouvant être couverte par l'excédent de fonctionnement et pouvant être améliorée par un recours plus important à l'emprunt.



V RESULTATS DE CLOTURE ET AFFECTATION

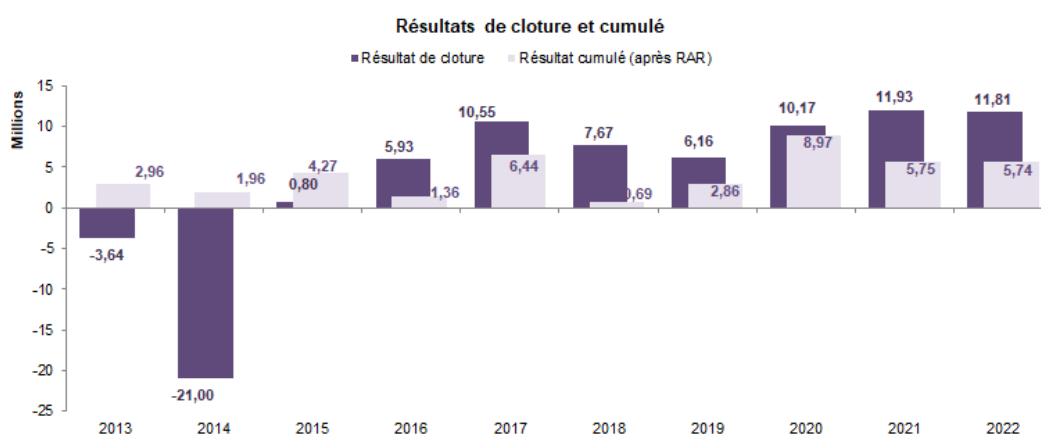
V.1 | Résultats de clôture de l'exercice 2022

L'exercice 2022 a été clôturé avec un excédent global de 11,81 millions d'euros, légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent (11,93 millions d'euros). Il est composé d'un excédent de fonctionnement de 15,70 millions d'euros et d'un déficit d'investissement de -3,89 millions d'euros.

En intégrant les restes à réaliser, en dépenses comme en recettes, qui seront repris au budget 2023, le résultat cumulé reste excédentaire (5,74 millions d'euros) et quasiment identique à celui de l'exercice 2021 (5,75 millions d'euros).

RESULTAT DE CLOTURE ET RESULTAT CUMULE

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat de fonctionnement	9 374 663	15 104 481	20 596 142	16 753 292	13 309 631	20 954 522	15 699 219
Résultat d'investissement	-3 448 221	-4 554 172	-12 929 445	-10 593 514	-3 143 400	-9 024 336	-3 891 287
Résultat de clôture	5 926 443	10 550 309	7 666 697	6 159 778	10 166 231	11 930 186	11 807 932
Restes à réaliser (recettes)	10 352 318	13 927 528	6 572 991	13 874 738	11 298 387	7 777 136	6 000 000
Restes à réaliser (dépenses)	14 920 404	18 039 122	13 552 346	17 176 759	12 493 491	13 955 204	12 067 775
Restes à réaliser (solde net)	-4 568 085	-4 111 595	-6 979 355	-3 302 021	-1 195 104	-6 178 068	-6 067 775
Résultat cumulé (après RAR)	1 358 358	6 438 715	687 341	2 857 758	8 971 127	5 752 118	5 740 157



V.2 | Affectation du résultat 2022 au budget 2023

Les restes à réaliser constatés fin 2022 seront directement repris en section d'investissement en dépenses (12,07 millions d'euros) et en recettes (6,00 millions d'euros).

Le résultat d'investissement (-3,89 millions d'euros) sera également repris au budget primitif 2022 directement dans sa section, comme une dépense puisqu'il s'agit d'un déficit.

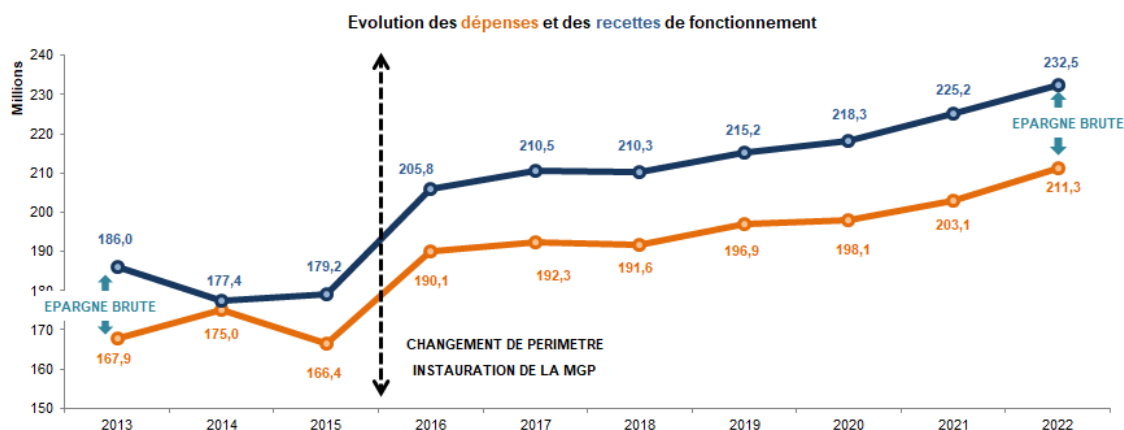
Le résultat de fonctionnement (15,70 millions d'euros) sera repris de la manière suivante :

- 13,78 millions d'euros en recette d'investissement de manière à couvrir le déficit d'investissement (-3,89 millions d'euros), à financer celui des restes à réaliser (solde net de -6,07 millions d'euros) et à neutraliser le compte 1069 (-3,82 millions d'euros) afin de permettre le passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024.
- 1,92 million d'euros en section de fonctionnement, en recettes.

VI EPARGNES BRUTE ET NETTE

En matière d'analyse financière, les concepts d'épargne brute et nette sont des indicateurs clés pour apprécier la santé financière d'une collectivité.

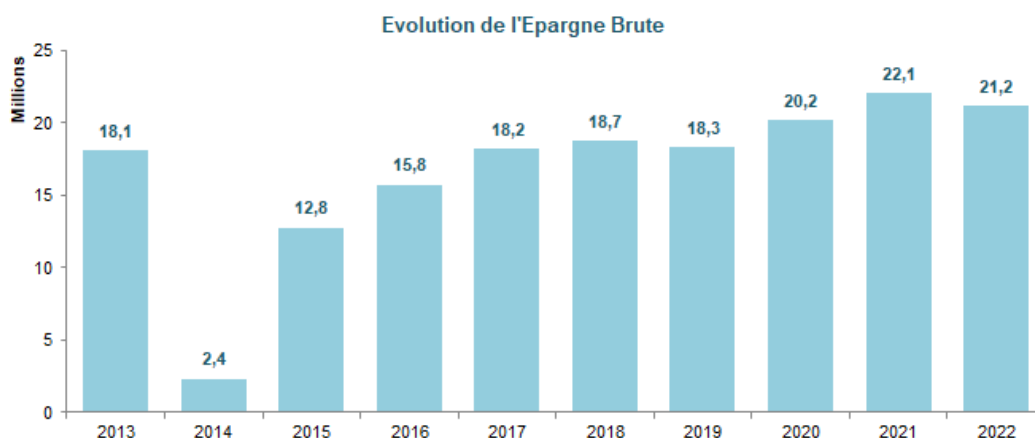
Entre 2011 et 2014, sous l'effet conjugué de la baisse des recettes (forte diminution des dotations de l'Etat) et de la hausse des dépenses de fonctionnement, les courbes se sont dangereusement rapprochées au point de craindre un effet ciseau en 2014-2015. La situation avait obligé la municipalité à rapidement diminuer les dépenses de fonctionnement pour reconstituer les marges de manœuvre nécessaires. Depuis les dépenses évoluent peu ou prou en fonction de la progression des recettes perçues.



VI.1 | L'épargne brute

L'épargne brute traduit la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors produits des cessions) et les dépenses. Elle mesure à la fois les marges de manœuvre de la collectivité et sa capacité à investir. L'épargne brute est donc affectée à la couverture des dépenses d'investissement et au remboursement de la dette (laquelle ayant servi à investir).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes	205 828 341	210 527 831	210 345 758	215 219 535	218 273 873	225 180 412	232 485 401
Dépenses	190 073 302	192 300 930	191 602 651	196 920 984	198 066 543	203 092 267	211 272 102
Epargne Brute	15 755 039	18 226 901	18 743 107	18 298 551	20 207 330	22 088 145	21 213 299
Taux d'épargne	7,7%	8,7%	8,9%	8,5%	9,3%	9,8%	9,1%



En 2021, bien aidée par la comptabilisation d'une recette exceptionnelle¹⁵ de 2,22 millions d'euros, l'épargne brute avait atteint 22,09 millions d'euros (quasiment 10% des recettes de fonctionnement, soit le seuil généralement conseillé), son plus fort niveau 10 ans.

L'épargne brute recule légèrement en 2022 (21,21 millions d'euros) malgré l'augmentation du taux de la taxe sur le foncier bâti. Sur l'exercice 2022, la dynamique des dépenses, entraînée par un niveau record d'inflation, est supérieure à celle des recettes et aura absorbé la quasi intégralité du produit fiscal supplémentaire.

L'épargne brute reste à un bon niveau, couvrant largement le remboursement de la dette (17,03 millions d'euros). Initialement, l'utilisation du levier fiscal avait pour finalité d'augmenter l'épargne à 25 millions d'euros afin d'améliorer significativement la capacité d'investissement.

VI.2 | L'épargne nette ou capacité d'autofinancement

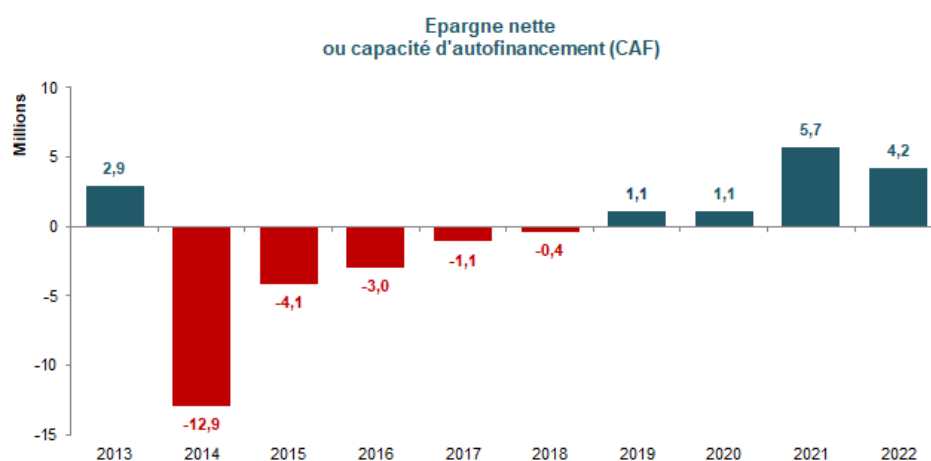
L'épargne nette ou capacité d'autofinancement mesure la capacité d'une collectivité à investir après avoir remboursé ses échéances annuelles de dette.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Epargne brute	15 755 039	18 226 901	18 743 107	18 298 551	20 207 330	22 088 145	21 213 299
Remboursement de la dette	-18 729 665	-19 331 138	-19 172 026	-17 187 955	-19 111 878	-16 425 169	-17 028 218
Epargne nette	-2 974 626	-1 104 237	-428 919	1 110 596	1 095 452	5 662 976	4 185 081

Pour la quatrième année consécutive, l'épargne brute couvre intégralement le remboursement de la dette. L'épargne nette est donc positive.

Elle diminue légèrement en 2022 (de 5,66 à 4,19 millions d'euros) sous les effets conjugués de :

- la diminution de l'épargne brute (de 22,09 à 21,21 millions d'euros)
- l'augmentation des remboursements de dette (de 16,43 à 17,03 millions d'euros).



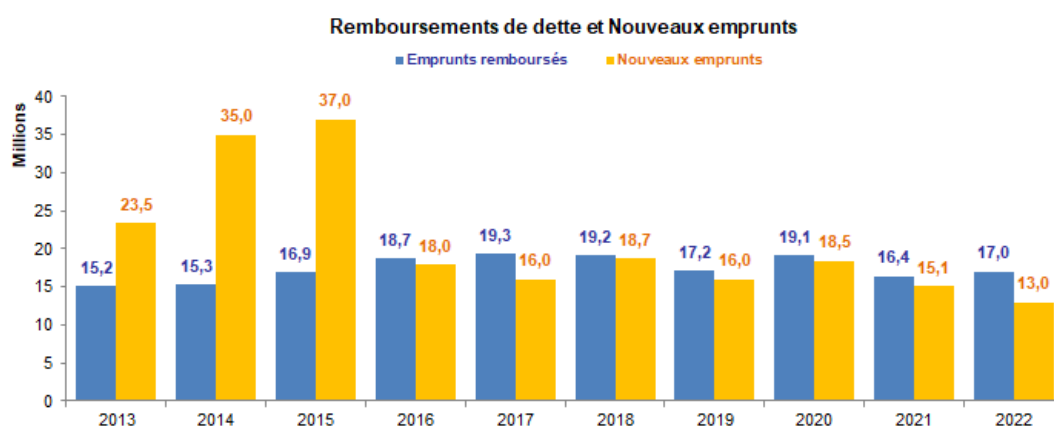
¹⁵ Redevance stationnement, voir page.3 - Méthodologie : autres éléments retraités

VII LA DETTE DE LA VILLE

VII.1 | La gestion de la dette au cours de l'exercice 2022

Au cours du dernier exercice, la ville a procédé au remboursement de 17,03 millions d'euros de capital de dette et a contracté 13,00 millions d'euros de nouveaux emprunts. L'encours de dette a donc diminué de 4,03 millions d'euros par rapport au 1er janvier 2022.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
- Emprunts remboursés	18 729 665	19 331 138	19 172 026	17 187 955	19 111 878	16 425 169	17 028 218
+ Nouveaux emprunts	18 000 000	16 000 000	18 686 720	16 000 000	18 450 000	15 108 000	13 000 000
= variation de la dette sur l'exercice	-729 665	-3 331 138	-485 306	-1 187 955	-661 878	-1 317 169	-4 028 218



Les 13,00 millions d'euros de nouveaux emprunts mobilisés en 2022 sont répartis en 2 contrats :

- 7,0 millions d'euros en mars correspondant à un contrat de 12,0 millions d'euros signé en 2021 auprès de l'Agence France Locale et dont seulement 5,0 millions d'euros avaient été mobilisés en 2021, aux conditions suivantes : *taux fixe à 0,87% sur 25 ans*.

- 6,0 millions d'euros en juillet correspondant à un contrat signé auprès de l'Agence France Locale aux conditions suivantes : *taux variable Euribor 3 mois + 0,50% sur 25 ans*.

Il est à signaler que la ville a également signé fin 2022 un emprunt de 6,0 millions d'euros auprès de l'Agence France Locale aux conditions suivantes : *taux variable Euribor 3 mois + 0,64% sur 25 ans*.

La ville n'a pas souhaité le mobiliser avant le 31 décembre 2022, préférant utiliser une partie de son fonds de roulement (réserves) pour financer ses investissements. Cet emprunt sera donc intégralement reporté à l'exercice 2023¹⁶ et figure en restes à réaliser au compte administratif 2022.

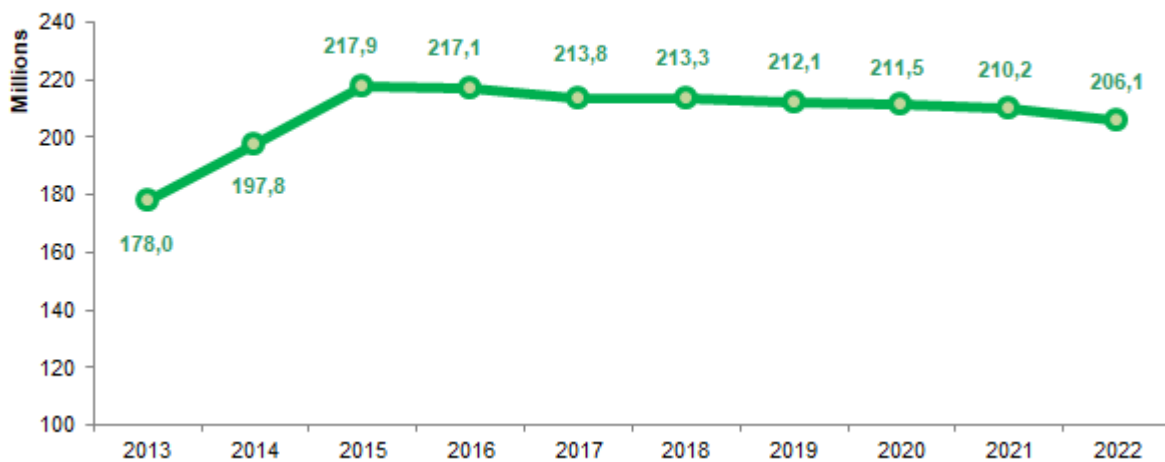
Si la ville est restée attentive aux opportunités de marché, comme en 2021 et contrairement aux exercices précédents, elle n'a procédé à aucune opération de refinancement ou réaménagement de dette. D'une part parce que d'importantes opérations ont été menées entre 2017 et 2020 sur les contrats onéreux, limitant ainsi les opportunités et possibilités restantes. D'autre part, parce que les taux d'intérêt ont commencé à augmenter au cours de l'année écoulée, rendant plus compliqué et plus coûteux tout réaménagement.

¹⁶ Il a été mobilisé en janvier 2023

VII.2 | L'encours de dette au 31 décembre 2022

Au 31 décembre 2022, l'encours de dette de la ville atteignait 206,11 millions d'euros. Durant les sept derniers exercices (2015 à 2022), l'encours de dette aura diminué de 11,74 millions d'euros (-5,39 %). Si l'encours est important (1.840 euros par habitant), la ville maîtrise son endettement et veille à sa structure afin de limiter son exposition aux risques.

Evolution de l'encours de la dette
au 31 décembre



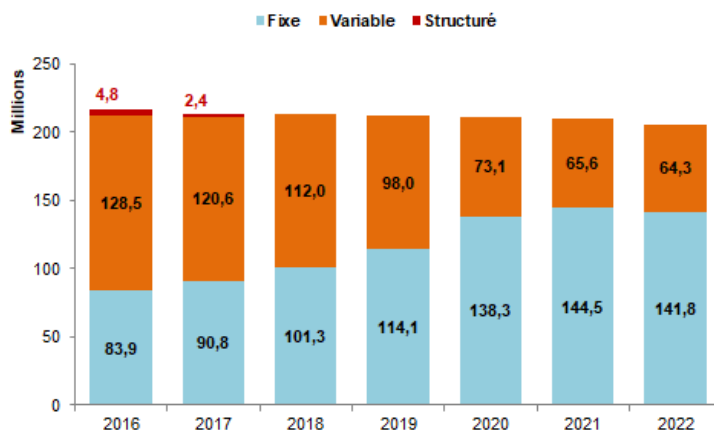
VII.3 | La structure de la dette

Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette se répartit en 61 contrats (65 en 2021, 84 en 2019), tous classés 1-A, la meilleure notation possible selon la chartre de Gissler. La dette est donc sans risque.

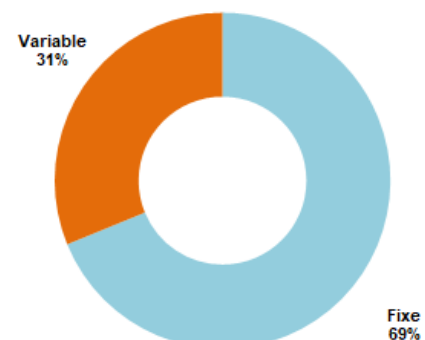
7.3.1 – Répartition par type de taux

Les taux étant resté extrêmement bas jusqu'au milieu de l'année 2022, la ville a contracté ces dernières années essentiellement des emprunts à taux fixe. Profitant de cette conjoncture favorable, elle a également procédé à plusieurs renégociations fixant à des taux favorables des anciens contrats à taux ou marges élevées (variables). Le profil de la dette a donc largement évolué au cours de ces dernières années.

Evolution de la dette par type de taux



Dette par type de taux
Au 31 décembre 2022



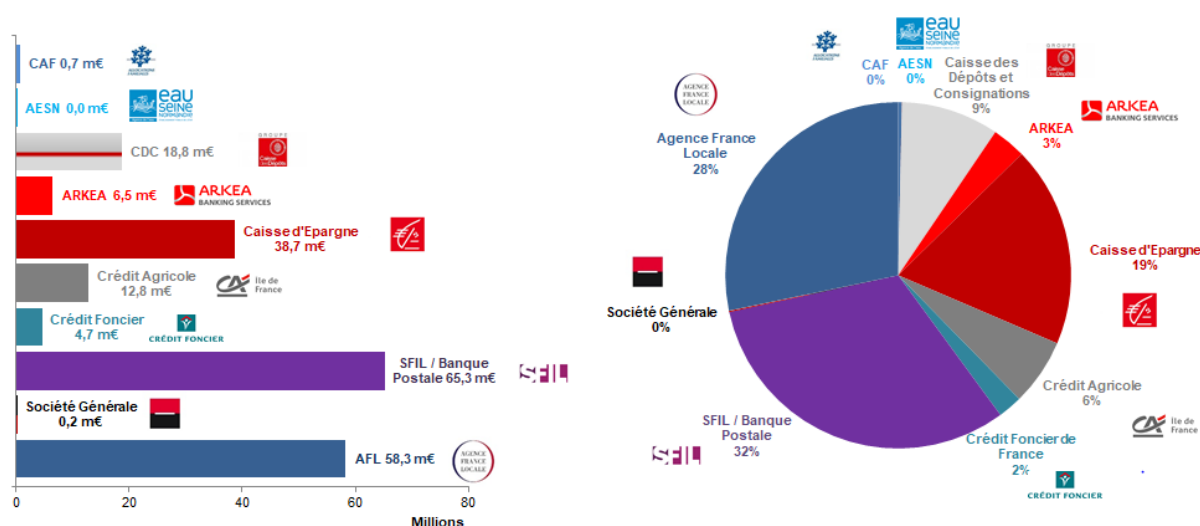
Si les deux derniers contrats souscrits l'ont été à taux variable¹⁷, faute de possibilité d'emprunter à taux fixe, l'essentiel de la dette (69%) est aujourd'hui à taux fixe à 2,0%). Au début du précédent mandat, en 2014, seule 43% de l'encours de dette était à taux fixe.

Moins d'un tiers de l'encours de dette reste à taux variable, basée sur des indices simples (euribor, TAG, Livret A), ce qui a permis de profiter d'un marché historiquement bas durant les dernières années mais oblige désormais à une surveillance accrue des marchés compte tenu de la brusque remontée des taux observée ces derniers mois.

7.3.2 – Répartition par prêteur

La dette de la ville est majoritairement détenue par des établissements bancaires ou institutions financières publics : SFIL¹⁸ (32%), AFL¹⁹ (28%) et Caisse des Dépôts et Consignations (9%).

REPARTITION DE L'ENCOURS DE DETTE PAR PRETEUR (Au 31 décembre 2022)



VII.4 | Annuité et profil de la dette

7.4.1 – Annuité de la dette

En 2022, l'annuité de la dette a atteint 20,06 millions d'euros, en légère augmentation par rapport à 2021, mais toujours en dessous du niveau 2013-2020. La ville a ainsi consacré 17,03 millions d'euros à son remboursement et 3,03 millions d'euros à ses intérêts.

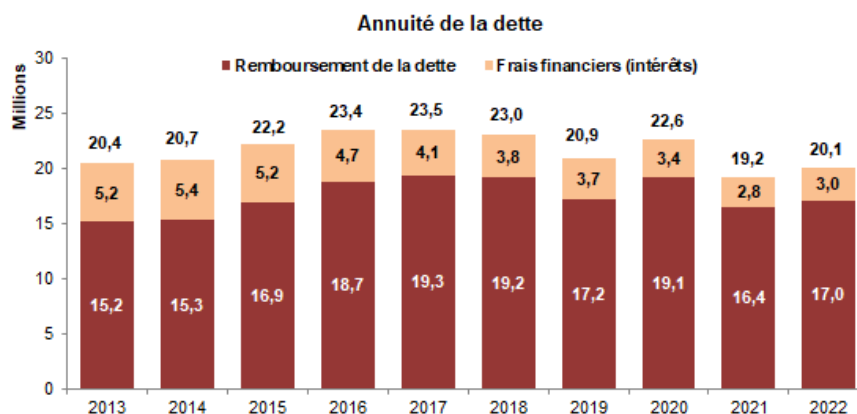
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Remboursement de la dette	18 729 665	19 331 138	19 172 026	17 187 955	19 111 878	16 425 169	17 028 218
Frais financiers (intérêts)	4 714 686	4 137 637	3 790 656	3 672 432	3 447 919	2 794 531	3 028 206
Annuité de la dette	23 444 350	23 468 775	22 962 682	20 860 387	22 559 797	19 219 700	20 056 425

¹⁷ Voir page 39 – paragraphe VII.1 | La gestion de la dette au cours de l'exercice 2022

¹⁸ La Société de Financement Local (SFIL), banque publique dont l'Etat est actionnaire à 75% aux côtés de la CDC (20%) et de La Banque Postale (5%) créée en 2013 à la suite de la faillite du groupe franco-belge Dexia. Elle n'émet pas de crédits en propre mais gère les anciens contrats émis par Dexia et ceux désormais émis par La Banque Postale.

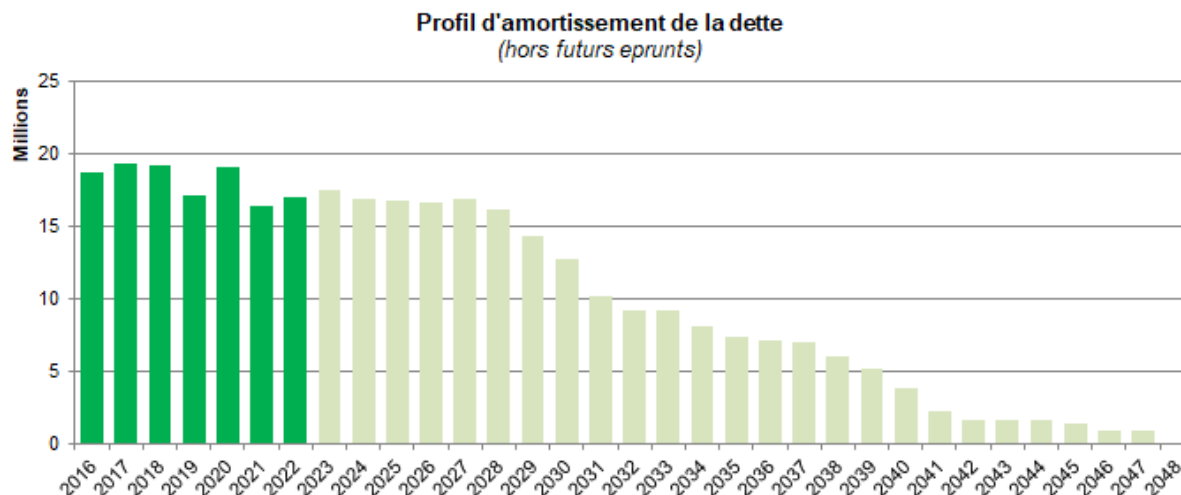
¹⁹ L'Agence France Locale (AFL) est une banque créée en 2013 dont la particularité est d'être détenue à 100% par des collectivités locales, dont la ville de Montreuil.

Les différents réaménagements menés en 2018 et 2020 ont permis de considérablement réduire les échéances de remboursement (2019 puis à partir de 2021).



7.4.2 – Profil d’amortissement

Hors nouveaux emprunts, la dette de la ville devrait s’éteindre selon le profil suivant :



VII.5 | Ratios d’endettement

La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) est un indicateur de solvabilité. La collectivité est-elle en capacité de rembourser sa dette ? Ce ratio indique le nombre d’années qu’il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l’intégralité de son encours de dette, en supposant qu’elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Il est généralement admis qu’un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu’au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

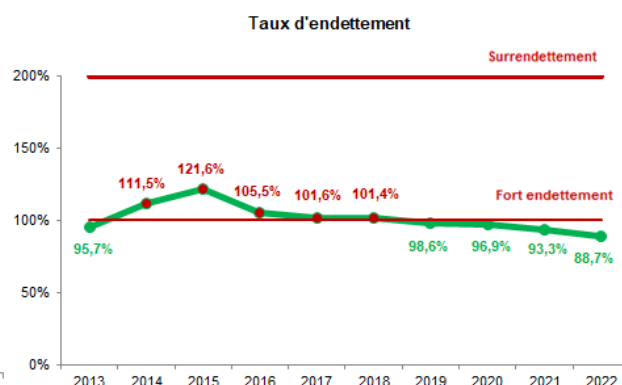
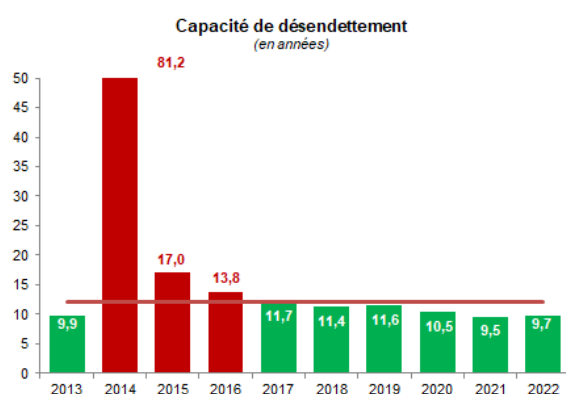
7.5.1 – capacité de désendettement et taux d’endettement

Si son encours de dette reste élevé, la ville est loin de se trouver dans une situation de surendettement. Sa capacité de désendettement est même inférieure depuis 2017 au seuil prudentiel des 12 ans et représente désormais 9,72 années d’épargne.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de la dette (au 31/12)	217 135 741	213 804 603	213 319 298	212 131 343	211 469 465	210 152 296	206 124 078
Epargne Brute	15 755 039	18 226 901	18 743 107	18 298 551	20 207 330	22 088 145	21 213 299
Capacité de désendettement (en années)	13,78	11,73	11,38	11,59	10,46	9,51	9,72

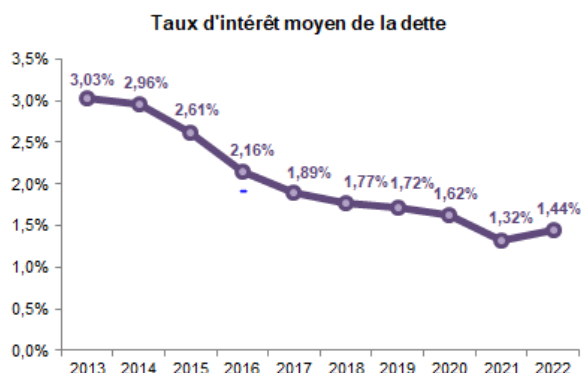
Son ratio d'endettement (encours de dette / recettes de fonctionnement) est également en diminution depuis 2015. L'encours de dette est même inférieur aux recettes annuelles de fonctionnement depuis 2019 (ratio d'endettement inférieur à 100%).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de la dette (au 31/12)	217 135 741	213 804 603	213 319 298	212 131 343	211 469 465	210 152 296	206 124 078
Recettes de fonctionnement	205 828 341	210 527 831	210 345 758	215 219 535	218 273 873	225 180 412	232 485 401
Taux d'endettement	105,5%	101,6%	101,4%	98,6%	96,9%	93,3%	88,7%



7.5.2 – Taux d'intérêt moyen et coût de la dette

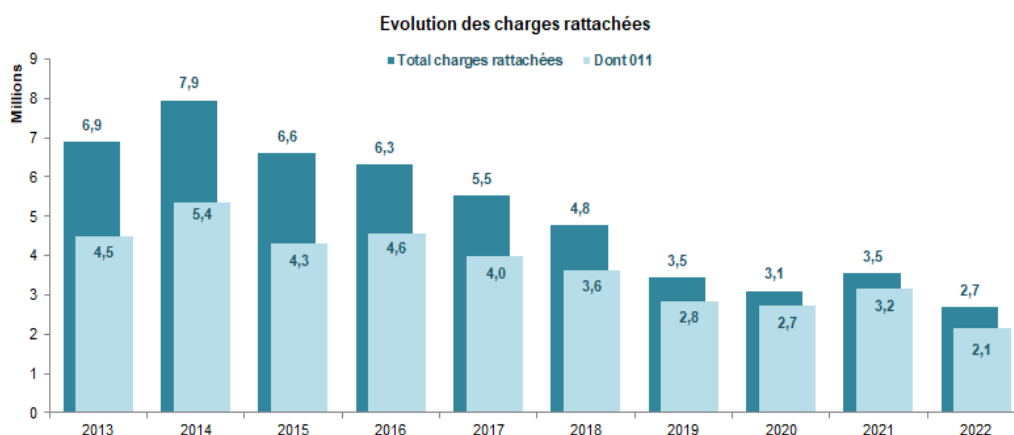
En 2022, la Ville aura consacré 3,03 millions d'euros au paiement des intérêts de la dette, soit 1,44 % de l'encours en début d'année. Si la dette de la ville est resté peu coûteuse et (taux moyen très faible), les frais financiers ont augmenté de plus de 230.000 euros par rapport à 2021, conséquence du début de remontée des taux observé depuis le second semestre.



VIII AUTRES RATIOS et ELEMENTS D'INFORMATION

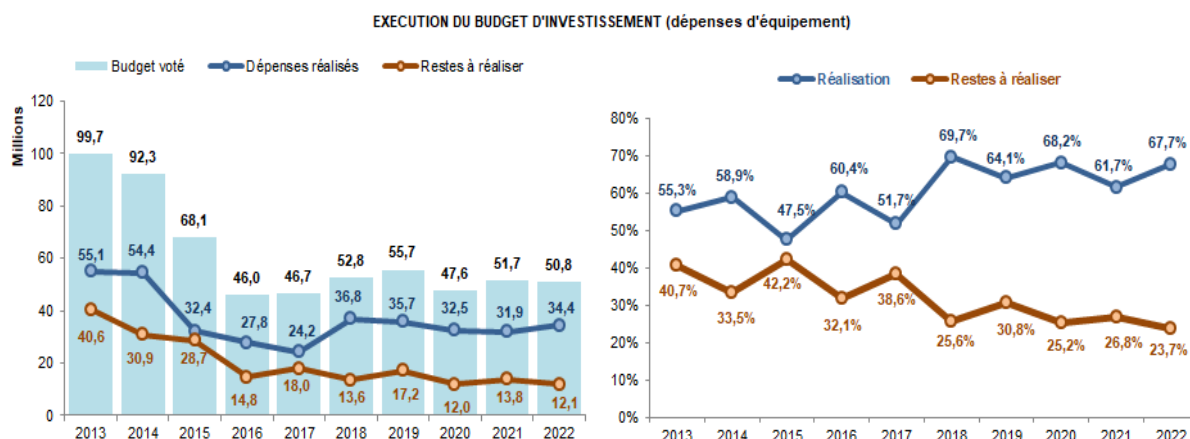
VIII.1 | Charges rattachées²⁰ et crédits reportés

Sur l'exercice 2022, la ville a procédé au rattachement de 2,68 millions d'euros de charges de fonctionnement, soit 1,27% des dépenses inscrites au compte administratif. Il s'agit du plus faible montant jamais rattaché. Depuis 2014, les charges rattachées diminuent constamment.



Au 31 décembre 2022, il restait 12,05 millions d'euros de crédits d'investissement engagés mais non exécutés (restes à réaliser 2022 = crédits reportés en 2023).

Depuis 2017, le budget d'investissement est mieux exécuté (plus de 60%) et les restes à réaliser en fin d'année ont considérablement diminué.



²⁰ Les prestations réalisées avant le 31 décembre N mais dont la facture n'est pas parvenue ou n'a pas été payées avant le 31 décembre N font l'objet d'un rattachement à l'exercice N afin de comptabiliser la dépense sur le bon exercice budgétaire.

VIII. 2 | Evolution du délai global de paiement

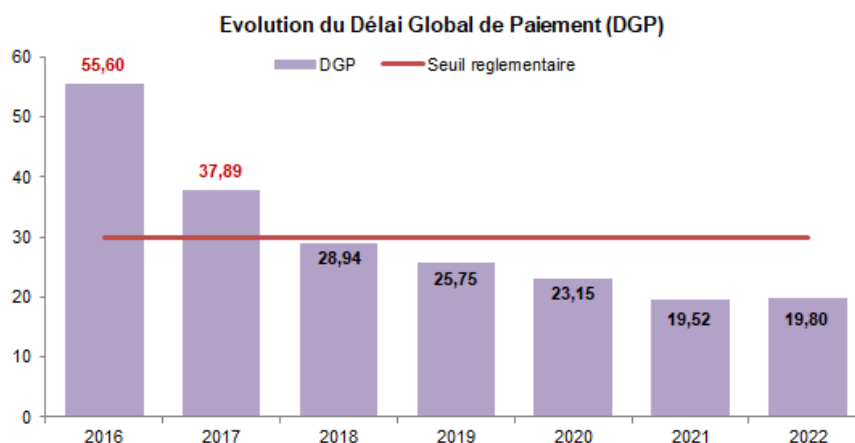
Le délai global de paiement²¹ (DGP) de la ville sur l'exercice 2022 est de 19,80 jours, une durée nettement inférieure au seuil règlementaire de 30 jours²².

Le DGP côté ordonnateur reste stable à 12,34 jours alors qu'il augmente légèrement pour le comptable, de 7,18 à 8,13 jours.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Délai Global de Paiement (DGP) <i>en jours</i>	55,60	37,89	28,94	25,75	23,15	19,52	19,80
<i>Ordonnateur</i>	45,08	25,07	18,20	16,89	14,06	12,34	12,34
<i>Comptable</i>	10,52	12,82	10,74	8,86	9,09	7,18	8,13

La ville respecte les obligations en matière de règlement des factures depuis 2018.

Le délai global de paiement s'est nettement amélioré depuis 2016. Avant cette date, la ville ne disposait pas de processus d'enregistrement des factures, ce qui rendait impossible le calcul du DGP.



²¹ Délai moyen que la ville met à payer une facture à partir de sa date de réception (date de paiement – date de réception de la facture).

²² 20 jours pour l'ordonnateur pour certifier le service fait, valider la facture et mandater la dépense puis 10 jours pour le comptable pour effectuer les contrôles règlementaires et procéder au paiement.